

CDU-230923

**Tiré à part du procès-verbal de la
réunion du Comité conjoint de la planification
CCJ-230508 - 0612**

R : 03-CCJ-230508

*« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université la nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée, soit **Centre de recherche sur la langue en Acadie.** »*

Vote : unanime

Proposition au Conseil de L'Université

*« Que le Conseil de l'Université accepte la nouvelle appellation pour le Centre de recherche en linguistique appliquée, soit **Centre de recherche sur la langue en Acadie.** »*

R : 04-CCJ-230508

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil de l'Université les modifications proposées aux Statuts et règlements du Centre de recherche sur la langue en Acadie. »

Vote : unanime

Proposition au Conseil de L'Université

« Que le Conseil de l'Université accepte les modifications proposées aux Statuts et règlements du Centre de recherche sur la langue en Acadie. »



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau du doyen

PAR COURRIEL

Le 6 avril 2023

Monsieur Gilles Roy
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton

Objet : Révision des statuts et règlements du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)

Monsieur le Vice-recteur,

La présente est pour soumettre à votre attention une requête visant à modifier le nom du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA), qui deviendrait le Centre de recherche sur la langue en Acadie (CRLA), ainsi que pour modifier les Statuts et règlements de ce Centre. Ces statuts ont été adoptés à l'origine par le Sénat académique (Résolution 37-SAC-860227) et qui n'ont jamais été révisés depuis lors (Signet 6).

Vous trouverez dans le dossier joint à cette lettre divers documents en lien avec cette requête, notamment le « Contexte pour la révision ... » (Signet 3) qui précise les motifs, les circonstances et la démarche suivie avant d'en arriver à cette demande. Je ne souhaite pas revenir sur l'ensemble de ces éléments, mais je tiens à préciser que cette révision découle d'un rigoureux processus de réflexion qui a été mené en plusieurs étapes, dont un processus formel d'évaluation avec une équipe d'évaluation externe dont les conclusions ont permis d'identifier certaines préoccupations majeures et de formuler 25 recommandations dont plusieurs touchaient à la structure et à la gouvernance du Centre (Signet 4). Dans la foulée de ce rapport, les membres associés au Centre se sont attelés à la préparation d'un plan stratégique effectué avec l'aide de la firme de consultants NuFocus et visant à définir les orientations et les priorités que pourrait se donner le Centre pour les prochaines années (Signet 5). Un comité ad hoc de gouvernance a été ainsi créé au printemps 2022 avec pour mandat de proposer au Conseil d'administration du Centre des nouveaux Statuts et règlements dont la finalité consistait à les moderniser afin d'assurer une gouvernance arrimée avec les meilleures pratiques contemporaines.

18, Avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 Canada

506.858.4183 (Taillon) / 506.858.4018 (Arts)
jean-francois.thibault@umoncton.ca
<http://www.umoncton.ca/umcm-fass/>

Ces nouveaux Statuts et règlements (Signet 7) ont été adoptés lors de la réunion du Conseil d'administration du CRLA tenue le 6 février 2023 (Signet 1), adoptés par le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche le 3 mars 2023 (R-05-CFESR-230303) (Signet 2) et adoptés par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales lors d'une réunion régulière tenue le 5 avril 2023.

En vous remerciant de l'attention que vous apporterez à ce dossier et aux suivis qui seront faits pour procéder à cette révision, je vous prie d'agréer, Monsieur le vice-recteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-François Thibault, Ph. D.

p.j. Dossier Statuts et règlements CRLA

c.c. Lynne Castonguay, secrétaire générale, Université de Moncton
Isabelle Violette, directrice, Centre de recherche en linguistique appliquée

Le 8 février 2023

Monsieur Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Présentation des nouveaux statuts et règlements du CRLA

Monsieur le Doyen,

J'ai le plaisir de vous présenter les nouveaux statuts et règlements du *Centre de recherche en linguistique appliquée* (CRLA) adoptés par les membres de son conseil d'administration à l'unanimité le 6 février 2023.

Les nouveaux statuts et règlements découlent d'un important processus de réflexion mené dans le cadre d'une évaluation externe et d'une planification stratégique entre 2020 et 2021. Ils proposent des changements substantiels parmi lesquels le nom. Le Centre souhaite dorénavant se dénommer *Centre de recherche sur la langue en Acadie* afin de mieux refléter son mandat.

Dans le dossier qui est joint à cette lettre, vous trouverez notamment les documents suivants :

1. Les statuts et règlements originels
2. Les nouveaux statuts et règlements
3. Un guide circonscrit la révision des statuts et règlements
4. Le Plan stratégique

Cette documentation servira non seulement à démontrer le bien-fondé du processus de révision mais également, je l'espère, le sérieux avec lequel il a été mené. Il va sans dire que les nouveaux statuts et règlements devront être entérinés par diverses instances avant d'être adoptés officiellement. Je vous soumetts donc ce dossier afin que vous l'acheminiez aux différents paliers administratifs concernés.

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le doyen, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Isabelle Violette

Isabelle Violette, Ph.D.
Directrice, Centre de recherche en linguistique appliquée
Professeure agrégée, secteur linguistique
Département d'études françaises
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton
Moncton



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 28 mars 2023

PAR COURRIEL

Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales
Université de Moncton

Objet : Révision des statuts et règlements du CRLA

Monsieur le Doyen,

À sa réunion du 3 mars 2023, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté à l'unanimité les modifications aux Statuts et règlements du CRLA incluant le changement de son nom (Centre de recherche sur la langue en Acadie). Comme vous le savez, le mandat, les objectifs et le fonctionnement du Centre ont été revus. Ces modifications serviront certainement très bien au CRLA et lui permettra de poursuivre, voire amplifier, ses excellents travaux et sa participation au rayonnement de notre institution.

« **R-05-CFESR-230303** : Que le Conseil de la FESR adopte les nouveaux statuts et règlements du CRLA. »

Je vous demande donc d'assurer le suivi de cette recommandation.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur adjoint à la recherche
et doyen,

Francis LeBlanc

c. c. Isabelle Violette, directrice du CRLA

CONTEXTE DE LA RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉ (CRLA)

OBJECTIF

Ce document sert à contextualiser et à circonscrire les modifications et les ajouts effectués aux statuts et règlements du *Centre de recherche en linguistique appliquée* (CRLA). Ce guide renvoie à deux versions des statuts et règlements, qui seront respectivement référencées comme suit conformément à leur année d'adoption : S&R1986 et S&R2023. Les S&R1986, qui consacrent la création du CRLA en 1987, ont été adoptés à l'unanimité à la suite de la résolution 37-SAC-860227 du Sénat académique (réunions des 26 et 27 février 1986). Aucune révision n'a été effectuée depuis.

MISE EN CONTEXTE

La révision des statuts et règlements du CRLA découle d'un important processus de réflexion sur l'avenir du Centre qui a été mené en plusieurs étapes. Cette réflexion a été insufflée par les défis structurels et financiers auxquels était confronté le Centre depuis les dernières années. En 2020, un processus d'évaluation (interne et externe) a tout d'abord été effectué, à la demande de la directrice d'alors et autorisé par le VRER (lettre du 3 février 2020). Le rapport d'évaluation externe a identifié 6 préoccupations majeures et énoncé 25 recommandations, dont plusieurs touchaient à la structure et à la gouvernance du Centre. Le rapport recommandait « la préparation d'un plan stratégique afin de définir les orientations et les priorités pour les cinq prochaines années » (Remysens et White, 2020 : 10). Dans leur lettre de réactions respective transmise au VRER, le doyen de la FESR (14 janvier 2021), le conseil d'administration du CRLA (23 février 2021) et le doyen de la FASS (21 mars 2021) accueillaient favorablement le rapport. Au vu de cet appui, la directrice du CRLA entreprit au printemps 2021 un processus de planification stratégique avec l'ensemble des membres de son conseil d'administration et avec l'aide de la firme de consultants NuFocus. La planification a mené à l'adoption du *Plan stratégique 2022-25*, plan qui visait principalement la remise sur pied du Centre comme en témoigne le premier objectif stratégique qui est de « Rétablir la fondation ». Pour ce faire, un comité ad hoc de gouvernance a été créé au printemps 2022 avec pour mandat de proposer au conseil d'administration des nouveaux statuts et règlements qui assureraient une gouvernance saine et efficace à l'avenir. Trois réunions du conseil ont permis d'aboutir aux S&R2023.

Les nouveaux statuts et règlements ont été adoptés à l'unanimité à la réunion du conseil du 6 février 2023. Un processus obligatoire de révision est d'ailleurs désormais prévu, aux cinq ans. La révision comporte à la fois des changements et des ajouts, chacun étant circonscrit ci-dessous suivant cette division.

1. CHANGEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

1.1. Le nom

Il s'agit du changement le plus important. Le centre passe de *Centre de recherche en linguistique appliquée* à *Centre de recherche sur la langue en Acadie*. Le nouveau nom proposé répond mieux à la réalité, il circonscrit un objet d'étude (la langue), sans orientation disciplinaire, ainsi qu'un espace (l'Acadie). Le sigle ne change pas, ce qui permet une continuité dans l'appellation. Le nouveau nom a l'avantage d'être plus transparent et concret – la langue en Acadie – alors que l'ancien nom – linguistique appliquée – avait l'inconvénient d'être très large et flou. De plus, *Centre de recherche sur la langue en Acadie* a l'avantage de marquer clairement son appartenance au réseau de recherche en études acadiennes de l'Université de Moncton. Enfin, notons que le nouveau nom s'arrime de façon cohérente au mandat du Centre, qui a lui-même été davantage ciblé.

1.2. Le mandat

Les S&R1986 n'énoncent pas clairement de mandat pour le CRLA si ce n'est « d'une part, de mieux coordonner les projets de recherche qui existent déjà et d'autre part, de stimuler et d'étendre cette recherche » (S&R1986, p.1). Le champ de recherche désigné étant la linguistique appliquée, cela ratisse très large et comprend : « étude du discours, bilinguisme, français régionaux acadiens, planification linguistique, enseignement de la langue en milieu minoritaire, enseignement d'une langue seconde, traduction, terminologie, linguistique informatique » (Idem). Un bilan des réalisations du CRLA durant les 35 années de son existence montre qu'il a couvert une bonne part de ces domaines. Or, ce que l'on gagne en largesse, on le perd en continuité, puisque chaque direction a eu tendance à donner une orientation scientifique particulière au Centre et à créer son propre réseau de recherche.

Le mandat énoncé dans les S&R2023 se veut beaucoup plus ciblé et restreint, soit à l'étude de la situation sociolinguistique acadienne. Il se décline en un mandat scientifique – soit produire des connaissances sur le français en Acadie – et en un mandat social, soit de participer à divers espaces dans lesquels la langue fait l'objet de débats. Ce double mandat se veut précis et fédérateur, mais également en conformité avec les ressources humaines, scientifiques et institutionnelles à sa disposition. La réalisation de ce mandat est dès lors jugée plus réaliste.

1.3. Les objectifs

Les objectifs ont été revus à de nombreux égards. Tout d'abord, afin de s'arrimer aux nouveaux nom et mandat, la formule « linguistique appliquée » a été remplacée par « enjeux linguistiques en Acadie ». Puis, afin de faire écho au mandat social, un 5^e objectif a été ajouté sur la promotion de la vulgarisation et des échanges avec le grand public et les organismes communautaires. La

collaboration entre chercheur.e.s des trois campus de l'Université de Moncton et le rayonnement en dehors du milieu académique acadien ont également été identifiés comme objectif. Enfin, la formation de futur.e.s chercheur.e.s a été élargie à tous les cycles afin d'inclure le programme de doctorat en sciences du langage.

1.4. La structure

La structure a été modifiée afin de mieux refléter la hiérarchie organisationnelle et d'inclure la création du comité scientifique (voir ci-bas, 2.1). Le personnel de soutien a également été ajouté et rattaché directement à la direction.

1.5. Le conseil d'administration

La désignation « conseil d'administration » a été modifiée par « comité de direction », « conseil d'administration » étant davantage associé aux entreprises et aux organismes à but non lucratif. La constitution du désormais « comité de direction » a également été revue afin de permettre une plus grande marge de manœuvre dans le processus de nomination de ses membres et d'en diversifier le bassin de recrutement. Les S&R1986 prévoyaient que 7 membres du conseil d'administration soient nommés par trois départements directement impliqués dans le domaine de la linguistique, soit ceux d'études françaises (3), d'anglais (2) et de traduction et langues (2). Les S&R2023 prévoient désormais qu'il y ait quatre (4) représentant.e.s de la Faculté des arts et des sciences sociales et/ou de chercheur.e.s réguliers/ières du CRLA du campus de Moncton. Les personnes intéressées soumettent leur candidature directement au CRLA au lieu d'être nommées par leur département ou secteur. Il s'agit ici de favoriser une plus grande interdisciplinarité et de gagner en autonomie et en visibilité interne en tirant profit des compétences et des réseaux de chercheur.e.s en dehors de la linguistique stricto sensu.

Dans les S&R1986, il était également prévu que « un ou deux membres provenant des mêmes disciplines ou de disciplines connexes » siègent au CA. Dans la pratique, ces représentant.e.s provenaient respectivement des campus d'Edmundston et de Shippagan. Les S&R2023 prévoient désormais que 2 membres du comité de direction soient représentant.e.s du campus d'Edmundston et/ou de Shippagan. Un poste de représentant.e du milieu communautaire ou associatif a également été ajouté afin de favoriser les liens et les partenariats avec la collectivité non-universitaire. Enfin, dans les changements proposés, le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ne serait plus membre du comité de direction du CRLA, tel que statué dans les S&R1986. Dans les faits, le VRER n'a jamais siégé aux réunions du CRLA. Il est tenu au courant des affaires du CRLA par la doyenne ou le doyen de la FASS ainsi que par le rapport annuel soumis par la direction du centre.

1.6. Les rôles et responsabilités

Les S&R1987 décrivent les rôles et responsabilités de la direction ainsi que des membres du conseil d'administration. Ces rôles et responsabilités ont été revus et augmentés afin de mieux refléter les attentes et la réalité du fonctionnement interne à l'heure actuelle.

2. AJOUTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

2.1. Le comité scientifique

Les S&R1986 ne prévoient pas de comité scientifique pour le CRLA. Une consultation des statuts et règlements de nombreux centres de recherche au Canada a permis de constater qu'il s'agissait là d'une anomalie et d'une lacune importante au niveau de la gouvernance. Un centre de recherche se doit d'avoir un comité scientifique qui appuie la direction dans l'élaboration des axes de recherche, des projets et de la programmation scientifique. Les S&R2023 endossent donc la création d'un comité scientifique qui relève de la direction et dont les propositions sont soumises pour approbation au comité de direction.

2.2. Les membres

Les S&R1986 ne comportent pas d'articles au sujet des membres chercheurs du CRLA. Puisque le cœur d'un centre de recherche repose sur le dynamisme scientifique de ces membres, il a été jugé crucial de formaliser l'adhésion des chercheur.e.s. Les S&R2023 décrivent ainsi 7 catégories de membres, leurs rôles et responsabilités ainsi que les modalités d'adhésion et de renouvellement.

2.3. Fonctionnement

L'ensemble des autres ajouts aux statuts et règlements sont à envisager comme des articles servant à détailler le bon fonctionnement interne du CRLA et qui étaient absents des S&R1986 : la langue des activités (point 3 des S&R2023), les modalités de rencontre (point 4 des S&R2023), les processus de nomination et de mandat (points 8.2, 9.3, 10.3 et 11.3 des S&R2023), les processus de révision et de modification des statuts, le site web et les médias sociaux, l'exercice financier, le rapport annuel, la réunion annuelle des membres (points 12-16 des S&R2023). Certains de ces éléments étaient entendus implicitement, d'autres étaient effectués par habitude, alors que d'autres encore n'avaient jamais été prévus. Il a été jugé important de les rendre explicites et de les formaliser pour toute personne étant rattachée au Centre, entre autres pour former la relève et faciliter la transition entre directions. Ces ajouts correspondent par ailleurs aux articles normalement prévus dans les statuts et règlements des centres de recherche au Canada.

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CRLA)

Automne 2019

PRÉAMBULE

Le fascicule publié à l'occasion du trentième anniversaire du CRLA en octobre 2017 est certes un vibrant témoignage du dynamisme, de l'engagement et du rayonnement qu'a connus le CRLA depuis sa création, et c'est grâce au leadership des directrices successives et des personnes — professeures et professeurs, étudiantes et étudiants, invitées et invités — qui ont gravité autour de lui¹. Toutefois, force est de constater que la formule actuelle du financement du CRLA non seulement met à risque la réalisation de son mandat et de sa programmation annuelle d'activités, mais aussi invite un examen de son fonctionnement dans le but d'assurer sa pérennité et sa pertinence à long terme. Historiquement, la mission du CRLA se déployait sur deux axes : une programmation annuelle d'activités destinées à la collectivité universitaire et à la communauté élargie (p. ex. conférences sur des sujets d'actualité, rencontres informelles, tables rondes) et l'organisation périodique d'événements d'envergure (p. ex. des colloques internationaux).

Ce rapport d'autoévaluation se veut une analyse transparente et sans détours de la situation du CRLA à l'intention de l'équipe d'évaluation externe. Il brosse un portrait des différentes facettes du fonctionnement actuel du CRLA, dont sa mission, sa composition, sa situation financière, sa place au sein de l'Université de Moncton, tout en posant des pistes de réflexion qui, elles, à leur tour, peuvent en susciter d'autres. Il décrit aussi les mesures transitoires prises au cours de l'année universitaire 2019-2020 afin de donner à l'équipe du CRLA une plus grande marge de manœuvre financière.

LA PETITE HISTOIRE DU CRLA

Créé en 1987 grâce à une subvention de 500 000 \$ accordée à l'Université de Moncton, le CRLA a rapidement pris sa place au sein de la Faculté des arts de l'époque et au sein de l'Université, tout en tissant des liens avec des communautés et des groupes qui avaient un intérêt pour la « chose » linguistique en Acadie. Au fil des années, les équipes successives à la direction de CRLA ont mené de multiples projets en aménagement linguistique, en diffusion de la recherche, en création d'outils de recherche, et d'autres

¹ Arighi, L., Boudreau, A. et Landry, L. (2017). *Le CRLA a trente ans. Témoignages, bilan, perspectives*. CRLA, Université de Moncton.

encore. L'équipe d'évaluation est invitée à consulter le fascicule qui témoigne des trente premières années du CRLA pour saisir l'envergure de ses activités et de sa contribution. Quelque 32 ans après sa création, le CRLA fonctionne toujours avec le fond versé à sa création, qui a quand même connu une légère capitalisation, ce qui constitue le cœur des défis auxquels il est confronté depuis un certain temps.

Les centres de recherche à l'Université de Moncton tombent sous l'égide de l'article 76 des Statuts et règlements². Cet article n'a qu'une portée très générale et propose une approche « cas par cas » en ce qui a trait à la structure, au rattachement et au fonctionnement des centres de recherche. Contrairement à la plupart des universités canadiennes, l'Université de Moncton n'a pas adopté une politique sur les centres de recherches qui établit les processus de création, de fonctionnement, d'évaluation, de renouvellement et d'abolition des centres et instituts de recherche. En outre, ces politiques définissent souvent les critères scientifiques, sociaux et institutionnels, ainsi que les critères de viabilité et d'efficacité, auxquels doit répondre un centre de recherche en fonctionnement au sein d'une université. La seule consigne claire mise en circulation à l'Université de Moncton à l'égard du fonctionnement des centres concernerait le financement de base nécessaire à la création d'un nouveau centre; elle est toutefois non écrite. En l'absence d'une politique institutionnelle sur le processus à suivre dans le cas où un centre de recherche peine à assumer sa mission, la FASS et le CRLA ont donc entamer, conjointement avec la direction de l'institution, un processus de réflexion interne qui a mené à la proposition de l'évaluation externe du CRLA.

LA SITUATION ACTUELLE

LA SITUATION FINANCIÈRE

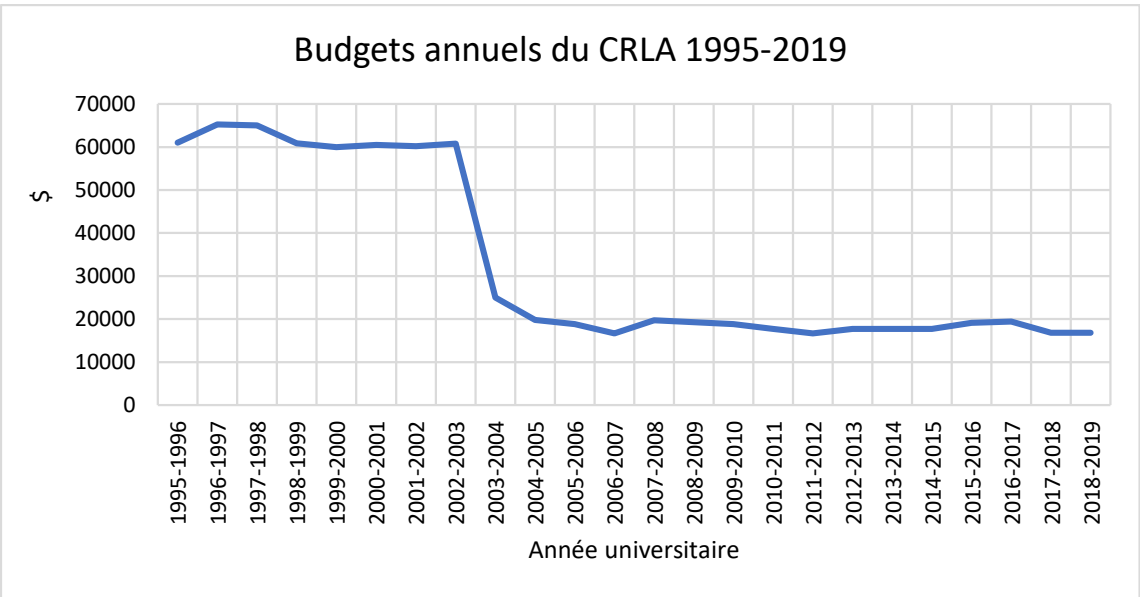
Le graphique 1 ci-dessous illustre l'évolution de la situation financière du CRLA depuis 1995-1996, année depuis laquelle les données budgétaires sont disponibles.

² L'article 76 des Statuts et règlements se lit comme suit :

Article 76 CENTRE DE RECHERCHE 76

(1) Un centre de recherche est une entité qui administre, organise et coordonne la recherche dans un champ d'études déterminé selon des objectifs, des modalités et une procédure définis au moment de sa création par le Conseil des gouverneurs, lequel fixe le statut de chaque centre.
(2) Le centre de recherche peut relever d'une faculté ou recevoir un statut particulier lui confiant une autonomie relative sous la surveillance du doyen ou de la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, ou du vice-recteur ou de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche.
(3) Le directeur ou la directrice fait rapport des activités de son unité à la réunion d'août du Sénat. (CGV-821204) (CGV-930925)

Graphique 1 – Budgets annuels du CRLA de 1995-1996 à 2017-2018



Sachant que le fonds de fiducie octroyé à l’Université de Moncton au moment de la création du CRLA s’élevait à 500 000 \$, le graphique nous montre que :

- La mise en œuvre de la politique institutionnelle de capitalisation des fonds de fiducie en 2003-2004 et la conjoncture financière de la baisse des taux d’intérêt ont mené à une réduction substantielle des fonds annuels octroyés au CRLA, qui n’a pas été redressée depuis.
- La somme annuelle qui lui est accordée correspond *grosso modo* à 3 % du fonds original, qui a quand même été légèrement capitalisé (550 000 \$ x 3 % = 16 500 \$).
- Au cours des années, le CRLA a bénéficié d’autres entrées de fonds provenant notamment
 - du CRSH (programmes Connexion et Aide aux petites universités, ce dernier étant désormais annulé);
 - du programme de Langues officielles en enseignement (LOE), programme qui prend en charge une partie du salaire de la secrétaire;
 - du gouvernement provincial qui a subventionné les projets en terminologie;
 - de la FASS qui contribue des sommes annuelles, des dégrèvements pour la direction et des espaces au CRLA.
- Il s’avère que les fonds affectés à la réalisation de projets ponctuels, p. ex. un colloque, ne peuvent contribuer à l’augmentation des fonds de fonctionnement en vue de l’établissement d’une programmation à long terme, échelonnée sur deux à trois ans. Il faut toutefois signaler que les directrices ont toujours su tirer profit de

manière astucieuse de la présence sur le campus de collègues d'ailleurs pour organiser une activité quelconque, p. ex. conférence, table ronde, causerie, etc.

Nous pouvons conclure de ces faits que l'insuffisance de fonds de fonctionnement représente une entrave importante à la réalisation d'une véritable programmation annuelle et, à long terme, d'activités, soit l'organisation d'une série de conférences, de rencontres d'étudiantes et d'étudiants, de journées de réflexion, etc. en conformité avec la mission de base du CRLA.

Le Tableau 2 présenté à la fin de ce document énumère tous les revenus qu'a reçus CRLA entre 1990-2020, tant ceux tirés du fonds de fiducie que ceux obtenus de sources externes.

Piste de questionnement :

- La question centrale : comment renflouer les coffres du CRLA pour lui permettre d'assurer une programmation annuelle qui soit fédératrice et synergique sur des sujets liés à l'aménagement du français en Acadie tout en organisant périodiquement des activités ponctuelles et énergivores, p. ex. des colloques internationaux, destinées à la diffusion de la recherche?

LA MISSION DU CRLA

La linguistique appliquée est un vaste champ d'étude et de pratiques qui touche une gamme diversifiée de thématiques et de problématisations liées à l'utilisation d'une ou de plusieurs langues et qui s'est doté de savoirs, de connaissances et de savoir-faire sur les langues, leurs locuteurs, leur statut socioéconomique et leur construction identitaire. Les disciplines associées à ce champ relèvent entre autres de l'éducation, de la psychologie, de la communication, de l'anthropologie, des sciences du langage, de la sociologie, de la science politique, de l'analyse du discours, de la traduction, du traitement automatique des langues.

Au moment de sa création, il a été décidé que l'aménagement linguistique serait le domaine de prédilection du CRLA. Saisi dans son sens large et ancré dans les réalités de l'Acadie des Maritimes, l'aménagement linguistique renvoie non seulement à l'aménagement des fonctions sociales de la langue, le français en l'occurrence, mais aussi aux interventions sur la langue. Sous ces deux grands courants peuvent s'inscrire les études sur les attitudes et les représentations, les travaux descriptifs du français en Acadie, l'élaboration d'approches et d'outils didactiques pour l'enseignement du français, l'établissement de vocabulaires techniques, le développement de politiques linguistiques, les réflexions sur l'affichage commercial, la toponymie ou, encore, la langue de travail, et bien d'autres thématiques. Quoi qu'il en soit, la posture du CRLA qui sous-tend sa mission est claire : à la base de ses activités de recherche, de mobilisation des connaissances et d'intervention ont toujours primé le rehaussement des fonctions sociales du français, l'apprentissage chez les élèves, étudiantes et étudiants d'un français qui permet la mobilité sociale – envisagé souvent sous l'angle de la qualité –, la diffusion du français

dans l'espace public et les enjeux sociopolitiques de l'application de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*.

Pistes de questionnement :

- À la lumière de l'avancement des connaissances et des savoirs en linguistique, cette mission est-elle toujours pertinente ? Y aurait-il lieu de la modifier, de la nuancer ?
- Quels sont les rapprochements ou les partenariats que le CRLA pourrait tenter d'établir en vue, notamment, d'augmenter sa visibilité, de faire avancer certains aspects de sa mission :
 - la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de droit
 - L'ICRML
 - le Réseau de recherche sur les politiques sociales du NB et le *New Brunswick Institute for Research, Data and Training* (NB-IRDT)
 - Dialogue NB et les partis politiques
 - la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes communautaires
- Y aurait-il lieu de mettre davantage en valeur les dimensions de la mobilisation des connaissances, d'une part, et de l'expertise et de la consultation, d'autre part, plutôt que la dimension recherche, dans le but d'attirer de nouveaux partenariats et/ou des contrats?

LA COMPOSITION DU CRLA

Lors de la création du CRLA, trois départements ont été désignés comme départements membres, soit le département d'anglais (DA), le département d'études françaises (DEF) et le département de traduction et des langues (DTL). Traditionnellement, ce sont les membres du corps professoral de ces trois départements, en plus de membres professoraux du Campus d'Edmundston (CE) et du Campus de Shippagan (CS) formés en linguistique ou en sciences du langage qui sont nommés au CA (à quelques exceptions près).

Pour ce qui est de la direction du CRLA, elle n'a été confiée à ce jour qu'à des membres du corps professoral du Campus de Moncton. Or, le décompte des membres du corps professoral de la Faculté des arts et des sciences sociales, y compris ceux des secteurs correspondants du CE et du CS, aptes à siéger au CA, révèle que leur nomination revient plus souvent qu'à leur tour. Le décompte des personnes aptes à assumer la direction du CRLA révèle un effectif encore plus mince. En effet, en cette année universitaire 2019-2020, le DA ne compte qu'une chargée d'enseignement qui a la formation voulue pour siéger au CA, le poste sur la voie de la permanence normalement destiné à une ou un linguiste étant en voie de révision dans ce département; le DEF compte cinq linguistes; le DTL compte trois linguistes, dont un qui assume des fonctions administratives, la seconde est appelée à prendre sa retraite dans un proche avenir (juin 2020) et la troisième est hispaniste. Le CE compte deux linguistes et le CS, une; de plus, la

nomination des collègues du CE et du CS à la direction du CRLA représenterait un réel défi administratif.

Pistes de questionnement :

- Le bassin de personnes aptes à siéger au CA du CRLA et à assumer la direction du CRLA est-il suffisamment large pour i) éviter l’essoufflement et ii) créer une réelle synergie transdisciplinaire et répondre aux nombreux défis que comporte l’aménagement linguistique du français en Acadie ?
- Moyennant les modifications aux statuts qui s’imposeraient, serait-il opportun d’inclure dans la composition du CRLA :
 - d’autres départements, d’autres facultés, d’autres instances universitaires ?
 - des représentants d’organismes communautaires, tels la SANB, l’Association des enseignantes et enseignants francophones du NB (AEFNB), et d’autres regroupements associatifs ?
 - des étudiantes et étudiants ?
- L’élargissement du bassin de participation au CRLA apporterait certes sa part de défis, statutaires et administratifs, mais un regroupement interfacultaire et intercampus, auquel s’ajouteraient des membres de la communauté, autour de questions qui relèvent de la linguistique appliquée, pourrait-il élargir les possibilités pour le CRLA de surmonter, entièrement ou en partie, ses difficultés structurelles et financières?

LES ÉTUDES EN LINGUISTIQUE / SCIENCES DU LANGAGE ET LE CRLA

La question de l’appartenance du corps professoral et le CRLA soulève celle des inscriptions dans les programmes directement liés à la mission du centre, soit les programmes de 1^{er} cycle en linguistique et les programmes d’études supérieures en sciences du langage. Le tableau 1 ci-dessous indique le nombre d’inscriptions à ces programmes au cours de six dernières années (2014-2015 à 2019-2020).

Tableau 1 – Nombre d’inscriptions aux programmes en linguistique et en sciences du langage 2014-2015 à 2019-2020

Cycle	Programme	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Moyenne annuelle
1 ^{er} cycle	• BA Spécialisation linguistique • Majeure études françaises – profil linguistique (depuis 2019-20)	6	7	11	14	12	10	10

Cycle	Programme	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Moyenne annuelle
2 ^e cycle	Maîtrise ès arts (sciences du langage)	3	7	6	4	5	10	6
3 ^e cycle	Doctorat en sciences du langage	6	8	10	10	8	8	8

Le tableau 1 montre que les études en linguistique / sciences du langage aux trois cycles attirent un nombre relativement stable d’étudiantes et d’étudiants, surtout aux cycles supérieurs. En effet, les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs seraient davantage aptes à participer activement aux travaux et aux activités du CRLA. Malheureusement, depuis un certain nombre d’années toutefois, n’étant pas en mesure de mener des travaux de quelque nature que ce soit, le CRLA n’a pas les moyens d’en embaucher malgré les demandes soumises à des organismes externes en 2018-2019 et en 2019-2020³. On ne peut que formuler l’hypothèse qu’un CRLA financé à la hauteur de sa mission aurait sûrement un pouvoir d’attraction, ce qui agirait sur le recrutement des étudiantes et étudiants dans les programmes de cycles supérieurs en sciences du langage.

Piste de questionnement :

- À défaut de pouvoir embaucher des ressources étudiantes au CRLA, y aurait-il lieu de mettre sur pied des modalités et des activités susceptibles d’engager « autrement » les étudiantes et étudiants en linguistique / sciences du langage, en collaboration avec le corps professoral du DEF?

MESURES DE REDRESSEMENT APPLIQUÉES EN 2019-2020

Pendant l’année 2018-2019, le Vice-rectorat à l’enseignement a été saisi de la situation financière du CRLA et du risque à sa mission et à son efficacité dans le but d’explorer avec cette instance la possibilité de puiser davantage à même le fonds de fiducie pour assurer

³ En 2018-2019, une offre de service a été soumise par le CRLA à la Fédération de la jeunesse canadienne-française qui cherchait à agir sur les enjeux autour de l’insécurité linguistique à l’échelle nationale. Dans le cadre de cette offre, un partenariat a été établi avec MITACS selon lequel la moitié du salaire pour une ressource étudiante aurait été assumée par cet organisme. En 2019-2020, une autre demande a été soumise à la Fondation pour l’innovation du Nouveau-Brunswick en partenariat avec un groupe d’action communautaire sur la langue de travail dans la fonction publique provinciale et qui prévoyait l’embauche d’une ressource étudiante aux cycles supérieurs pendant 1 an. Aucune de ces demandes n’a été subventionnée.

un meilleur fonctionnement, et ce, dans des circonstances précisées et critériées à l'avance. Cette demande n'a pas été concluante.

Par conséquent, au début de l'année universitaire 2019-2020, deux mesures ont été prises dans le but d'assurer au CRLA un budget de fonctionnement plus important. La première concerne le soutien administratif. Depuis sa création, le CRLA a bénéficié d'un certain budget qui lui permettait de se doter d'un soutien administratif selon la formule privilégiée par la direction du moment. Depuis 1996, c'est la même personne qui est affectée au poste de secrétaire; en 2005, le CRLA fait une entente avec le décanat de la FASS selon laquelle elle est « prêtée » au décanat pour la gestion d'un dossier en particulier qui ne prend guère de temps, même si ce prêt équivaut en théorie à 1 journée par semaine. En raison de l'insuffisance de fonds de fonctionnement provenant du Fonds de fiducie, en 2017-2018, la semaine de travail de la secrétaire passe de 5 jours/semaine à 4 jours/semaine et, cette année, 2019-2020, un autre dossier est ajouté à sa tâche moyennant une entrée de fonds au CRLA de 5 000 \$. Cette entente avec une autre instance universitaire permet de maintenir le secrétariat au CRLA à 4 jours/semaine, en même temps que la secrétaire assume le soutien administratif de deux dossiers externes au CRLA.

L'autre mesure mise en place à l'automne 2019 concerne la direction. En effet, le CRLA et la FASS ont signé une entente selon laquelle le dégrèvement administratif accordé à la direction du CRLA passe de 6 crédits de dégrèvement (l'équivalent de 2 cours) à trois crédits, et ce, pendant les années où le CRLA ne gère pas de projet significatif ou de colloque important, mais organise tout de même diverses activités ponctuelles (ateliers, conférences, publications, etc.). Or, pendant les années où se tiendra un colloque important, le dégrèvement pour la direction pourra passer à 6 crédits. En échange de cette baisse, la FASS a accepté de transférer au fonds de fonctionnement du CRLA une somme de 5 300 \$, somme qui correspond au supplément pour cours en surcharge selon la convention collective.

Pistes de questionnement :

- Y aurait-il lieu de réfléchir davantage à une nouvelle formule d'affectation des fonds octroyés à l'Université de Moncton en 1987 pour le développement de la linguistique appliquée pour éviter de maintenir le CRLA dans un état de fonctionnement fragilisé, voire inadéquat?
- Quelles seraient les conséquences à long terme sur le fonds de dotation de 500 000 \$ si le CRLA était aboli? Serait-il possible d'envisager d'autres modalités d'utilisation de ces fonds, modalités qui seraient nécessairement ponctuelles, encadrées et balisées?
- La réduction des crédits de dégrèvement pour la direction du CRLA a-t-elle un effet sur la nature et le rôle de la directrice ou du directeur du CRLA, les transformant en quelque sorte de leader intellectuel à coordonnatrice ou coordonnateur d'activités?

Tableau 2 - Revenus du CRLA : fonds de fonctionnement et fonds pour projets spéciaux
1990-1991 à 2019-2020

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
1990 – 1991	Aucune donnée sur les fonds affectés au CRLA		Affaires inter. NB : 1 700 Sec. d’État : 1 700	Aucune donnée	3 400	S/O
1991-1992	Aucune donnée sur les fonds affectés au CRLA		Coop. NB-Québec : 2 000 Gouv. Québec : 9 000 Sec. d’État : 1 700	Aucune donnée	12 700	S\O
1992-1993	69 830			69 830		69 830
1993-1994	62 000		Affaires inter NB & Sec. d’État : 150 000 (terminologie des métiers) APECA : 4 000 Sec. d’État : 1 700	62 000	155 700	217 700

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
1994-1995	68 800			68 800		68 800
1995-1996	61 000			61 000		61 000
1996-1997	65 271		Affaires inter NB & Sec. d'État : 80 000 (terminologie de l'aquaculture) Placement carrière : 1 400	65 271	81 400	146 671
1997-1998	65 000		Patrimoine Canada (Projet Parkton) : 13 440	65 000	13 440	78 440
1998-1999	60 892		Colloque CIEF : 2 000 (pour services de soutien)	60 892	2 000	62 892
1999-2000	59 998		AUF (TLF) : 3 360	59 998	3 360	63 358
2000-2001	60 500		CRSH : 9250 AUF (Observatoire régional du fr. en	60 500	14 250	74 750

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
			Amérique du Nord) : 5 000			
2001-2002	60 180		Affaires inter NB & Pat Can (Journées de réflexion) : 50 000 SAANB (Journées de réflexion : 2 035	60 180	52 035	112 215
2002-2003	60 800		Colloque Mackey – Sources diverses : 18 9000	60 800	18 900	79 700
2003-2004	25 000			25 000		25 000
2004-2005	19 800		Projet SEED : 3 616	19 800	3 616	23 416
2005-2006	18 800		Colloque conjoint ALPA-AUF : 6 350 Colloque Methods (y compris CRSH) : 25 898 Colloque JISU (y compris CRSH) : 43 600	18 800	75 848	94 648

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
2006-2007	16 700			16 700		16 700
2007-2008	19 700			19 700		19 700
2008-2009	19 300			19 300		19 300
2009-2010	18 800			18 800		18 800
2010-2011	17 750		Colloque Hommages à Louise Péronnet : 8 200	17 750	8 200	25 950
2011-2012	16 700					
2012-2013	17 700		Colloque Construction discursive : 32 889	17 700	32 889	50 589
2013-2014	17 700			17 700		17 700
2014-2015	16 700	Aide aux petites universités (CRSH) : 1 900	Colloque Les français d'ici : 12 500 Actes du colloque Les français d'ici : 9 500	18 600	22 000	40 600

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
2015-2016	19 100	Aide aux petites universités (CRSH) : 1 400 Recouvrement de compte : 3 152		22 252	4552	26 804
2016-2017	19 400	Aide aux petites universités (CRSH) : 3 075 Recouvrements divers : 1 464		23 939		23 939
2017-2018	16 812		Colloque Minorisation linguistique (y compris CRSH) : 39 024	16 812	39 024	55 836
2018-2019	17 800		Conférence et causerie traduction littéraire en partenariat avec le Festival Frye et l'ATTLC	17 800	1 592	19 392

Année	1. Fonds de fonctionnement découlant du fonds de fiducie	Fonds externes		Total		
		2. Fonds externes affectés au fonctionnement	3. Projets spéciaux	4. Total Fonctionnement (1 + 2)	5. Total Projets spéciaux (3)	6. Total annuel transigé (4 + 5)
2019-2020 (à ce jour)	17 800	La Revue : 5 000 Remise de 3 crédits de dégrèvement pour la direction : 5 300	Atelier et table ronde sur la violence verbale : 3 500	28 100	3 500	31 600

Total des fonds reçus en sus des fonds de fonctionnement 1990-91 à 2019-20 : 565 145 \$

Information colligée par Lise Landry, présentée par Lise Dubois

PROJET D'ÉVALUATION EXTERNE DU CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE (CRLA)

PRÉAMBULE

Dans sa politique d'assurance de la qualité des universités des Maritimes, qui remonte à 2010, la CESPM met en avant un certain nombre de principes directeurs¹ sur lesquels chaque université doit fonder sa politique d'assurance de la qualité des programmes. Un de ces principes touche « la nécessité d'englober l'ensemble des fonctions et des unités d'un établissement ». En 2016, la CESPM précise dans des lignes directrices relativement à l'assurance de la qualité élaborées à l'intention des universités une norme et des critères d'évaluation pour ces unités non liées à l'enseignement (point 6 des Lignes directrices)². Dans cet esprit, le CRLA peut être considéré comme une des unités non liées à l'enseignement visées par le principe directeur évoqué ci-dessus, et il est proposé ici de lancer un processus d'évaluation externe du CRLA fondé sur les critères d'évaluation qui sont énumérés dans les Lignes directrices de la CESPM (points 6.1 à 6.4). Pour ce qui est de la procédure à suivre pour l'évaluation du CRLA et en l'absence d'une politique institutionnelle d'assurance de la qualité des unités universitaires non liées à l'enseignement, la Politique d'évaluation des programmes de l'Université de Moncton³ a servi de modèle pour la procédure qui est proposée ici.

PROCÉDURE PROPOSÉE EN VUE DE L'ÉVALUATION EXTERNE DU CRLA

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

Au cours de l'année 2018-2019, un document de réflexion sur la mission et la pérennité du CRLA a été élaboré et distribué au doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du CRLA. Ce document se penche notamment sur la mission du CRLA, sa composition, sa situation financière, le rôle de la direction, tout en proposant à la collectivité universitaire des pistes de réflexion. À l'instar du rapport d'autoévaluation qu'a établi une unité académique en prévision de l'évaluation externe de ses programmes de formation, ce document de réflexion sur l'avenir

¹ *Politiques et modalités d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*. CESPM, janvier 2010, p. 7.

² *Lignes directrices – Cadres d'assurance de la qualité dans les universités des Maritimes*. CESPM, 2016.

³ *Politique d'évaluation des programmes*. Université de Moncton, mars 2013.

du CRLA peut servir de rapport d'autoévaluation. Il est annexé à ce projet de procédure d'évaluation (Annexe B). Sera également mis à la disposition de l'équipe d'évaluation tout document jugé pertinent, p. ex. le recueil de témoignages publié à l'occasion du 30^e anniversaire du CRLA et intitulé *Le CRLA a trente ans : témoignages, bilan, perspectives*⁴, les rapports annuels, les programmes de colloques, les publications, etc.

MANDAT DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

Les questionnements liés aux diverses facettes du fonctionnement du CRLA sont déjà soulevés dans le corps du document de réflexion sur la mission et la pérennité du CRLA qui fait office de rapport d'autoévaluation dans ce processus. Les questions précises adressées à l'équipe d'évaluation se trouvent regroupées à l'annexe A.

Il est important de faire remarquer que ces questions s'inscrivent dans le droit fil de l'esprit des critères généraux d'évaluation des unités universitaires non liées à l'enseignement que la CESPМ met en avant dans ses Lignes directrices (voir note 3, *supra*). Ces critères généraux portent sur :

1. la pertinence et l'efficacité de l'unité;
2. la capacité de l'unité de réaliser son mandat;
3. l'utilisation efficiente des ressources humaines, matérielles, technologiques et financières de l'unité;
4. l'apport de l'unité à la réalisation de la mission de l'établissement et à l'expérience étudiante.

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

La Politique d'évaluation des programmes prévoit que l'équipe d'évaluation soit composée de deux personnes de l'extérieur de l'Université, dont une de l'extérieur des Maritimes. Les quatre personnes suivantes sont proposées, deux qui sont affiliées à de grandes universités (Université de Montréal et Université de Sherbrooke) et deux à des établissements francophones plus petits (Université de Saint-Boniface et Université de Sainte-Anne). Le choix final de l'équipe d'évaluation et la coordination de la visite de l'équipe relèvent du bureau du décanat de la FASS, en collaboration avec la direction du CRLA et le bureau du VRER.

Sandrine Hallion (shallion@ustboniface.ca)

Affiliation : Département d'études françaises, de langues et de littératures, Université de Saint-Boniface

⁴ Arighi L., Boudreau A., Landry L. (2017).

Domaines :Linguistique; étude des langues; ethnolinguistique;
sociolinguistique

Wim Remysen (Wim.Remysen@USherbrooke.ca)

Affiliation : Professeur titulaire, Département des arts, langues et
littératures, Université de Sherbrooke

Domaines : Linguistique variationniste ; sociolinguistique ; variation
du français dans l'espace francophone ; représentations
sociales de la langue et imaginaire linguistique ; histoire du
français et du français québécois.

Mireille Tremblay (mireille.tremblay.4@umontreal.ca)

Affiliation : Département de linguistique et de traduction, Université de
Montréal

Domaines : Sociolinguistique variationniste; histoire et changements
de la langue française; pratiques langagières

Chantal White (chantal.white@usainteanne.ca)

Affiliation : Département des études françaises, Université Sainte-Anne

Domaines : Anthropologie linguistique; idéologies linguistiques en
situation de contact des langues; rôle des médias;
représentations linguistiques

RAPPORT D'ÉVALUATION ET RÉACTION DES INSTANCES CONCERNÉES

Dans le mois qui suit la visite, l'équipe d'évaluation complète le rapport d'évaluation fourni et le soumet au décanat de la FASS. Des exemplaires du rapport sont acheminés aux instances concernées – le VRER, la direction du CRLA, le CA du CRLA et les trois départements membres – pour rétroaction et avis. Dans un délai raisonnable après réception du rapport d'évaluation, les instances concernées présentent au décanat leurs réactions.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Après avoir été saisi des diverses réactions au rapport d'évaluation externe, la direction du CRLA prépare le plan de mise en œuvre. Ce plan est soumis au CA, aux assemblées départementales des départements membres et au décanat de la FASS.

Rapport d'évaluation du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA, Université de Moncton)

Document préparé par :
Wim Remysen, professeur, Université de Sherbrooke
Chantal White, professeure, Université Sainte-Anne

Novembre 2020

1. Introduction

Le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton a été créé en 1984 en vue de « mieux coordonner les projets de recherche » réalisés dans le domaine de la linguistique appliquée et de « stimuler et étendre cette recherche » (*Statuts*, p. 1). Au cours des trente (et quelques) dernières années d'existence, le CRLA a su jouer un rôle de premier plan dans la recherche sur la langue française en contexte acadien, comme en fait foi la brochure *Le CRLA a 30 ans : témoignages, bilan, perspectives* préparée à l'occasion de son trentième anniversaire.

Au cours des dernières années, le Centre a toutefois perdu de son dynamisme et il connaît des difficultés en vue de relancer ses activités, entre autres pour des raisons financières. À l'initiative de plusieurs membres du Centre, un processus d'évaluation a été proposé en vue de réfléchir aux enjeux et difficultés auxquels le CRLA fait face actuellement. Ce processus d'évaluation prévoyait deux étapes, une première étape d'auto-évaluation (qui a donné lieu à un rapport présenté au doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales et à l'ensemble des membres du Conseil d'administration du CRLA) et une seconde étape réalisée par une équipe externe, composée par les auteurs de ce rapport.

Dans ce rapport, nous présentons le fruit du travail de consultation et de réflexion que nous avons mené à l'automne 2020. Nous avons été animés par la volonté de brosser un portrait non complaisant de la situation, mais surtout aussi par le désir de contribuer à la relance du CRLA. À nos yeux en effet, ce centre a joué un rôle de premier plan dans la recherche en linguistique et en sociolinguistique françaises au Canada au cours des dernières décennies et il mérite à ce titre que des efforts, sur le plan budgétaire et humain, soient consacrés à son maintien et à son renouveau.

2. Plan de travail et calendrier des rencontres

En vue de réaliser notre mandat, nous avons tenu une série de rencontres avec les principaux intervenantes et intervenants dans le dossier : les professeurs-chercheurs des trois départements impliqués dans le Centre, la direction du Centre et son personnel, les dirigeants de la Faculté et de l'Université, des étudiants en sciences du langage et des professeurs et

directeurs d’autres instituts qui travaillent dans des domaines connexes. Le calendrier des rencontres et la liste des personnes rencontrées apparaît dans le tableau ci-dessous. À ces rencontres, qui ont toutes eu lieu de façon virtuelle (plateforme Teams), s’est aussi ajoutée une visite virtuelle des locaux du CRLA, organisée par la directrice du CRLA.

Le lundi 21 septembre 2020	
Rencontre avec la directrice du CRLA	Isabelle Violette
Rencontre avec l’administration de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS)	Jean-François Thibault, doyen Matthieu LeBlanc, vice-doyen
Rencontre avec la haute administration	Gilles Roy, vice-recteur à l’enseignement et à la recherche Francis LeBlanc, vice-recteur adjoint à la recherche Edgar Robichaud, vice-recteur à l’administration et aux affaires professorales
Le mercredi 23 septembre 2020	
Rencontre avec la secrétaire administrative du CRLA	Lise Landry
Rencontre avec les membres du corps professoral (recherche)	Laurence Arrighi, Karine Gauvin, Sylvia Kasparian, Isabelle LeBlanc, Mélanie LeBlanc, Mona-Luiza Ungureanu, Line Losier, Cynthia Potvin, Karen H. Spracklin, Anne Beinchet
Le vendredi 25 septembre 2020	
Rencontre avec les étudiantes et les étudiants	Line Losier, Dayna Muzey, Julien Pitre
Rencontre avec les membres du corps professoral (externe)	Michelle Landry, Christophe Traisnel, Sylvie Blain, Lamine Kamano
Visite virtuelle des installations	Isabelle Violette
Le lundi 5 octobre 2020	
Rencontre avec les directions des institutions de recherche	Gregory Kennedy, Éric Forgues
Le mardi 6 octobre 2020	
Rencontre avec les anciennes directrices du CRLA	Laurence Arrighi Annette Boudreau Lise Dubois
Le vendredi 9 octobre 2020	
Rencontre finale avec la directrice du CRLA	Isabelle Violette
Rencontre finale avec l’administration de la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS)	Jean-François Thibault, doyen Mathieu LeBlanc, vice-doyen Isabelle Violette, directrice du CRLA

3. Principales observations

Nous avons regroupé les principales observations qui émanent de nos consultations en fonction des six préoccupations suivantes : la structure de gouvernance du Centre (3.1.), sa situation financière (3.2.), ses principales orientations scientifiques (3.3.), sa place dans la formation en sciences du langage à l'Université de Moncton (3.4.), ses liens avec le milieu communautaire (3.5.) ainsi que la visibilité du Centre (3.6.). Si certaines de ces préoccupations se recoupent, nous croyons que cette façon de procéder permet d'identifier plus facilement les enjeux les plus cruciaux. Aussi reprenons-nous cette même structure dans la section qui sera consacrée aux principales recommandations.

3.1. Structure de gouvernance

Les statuts du CRLA, adoptés dans les années 1980, prévoient une structure de gouvernance relativement simple. Le Centre est rattaché administrativement au bureau du doyen ou de la doyenne de la Faculté des arts, qui préside aussi le conseil d'administration dont le rôle consiste à « conseiller le directeur du Centre et le doyen » (p. 2). La personne qui occupe la direction du Centre a pour sa part une double responsabilité, scientifique (programmation des activités de recherche) et administrative (fonctionnement et gestion budgétaire).

Dans les faits, le conseil d'administration remplit un rôle essentiellement administratif (plutôt que consultatif). Il est composé de 7 représentants choisis dans les trois départements impliqués dans la recherche en linguistique et l'enseignement des sciences du langage (avec une représentante ou un représentant pour chaque campus), soit le Département d'études françaises (3 personnes), le Département d'anglais (2 personnes) et le Département de traduction et des langues (2 personnes), ainsi que du doyen ou de la doyenne de la Faculté des arts et de la personne qui occupe le poste de secrétaire. Lors de nos échanges, il est apparu que le conseil d'administration ne fonctionne pas bien dans son état actuel et qu'il ne dispose pas toujours des outils nécessaires pour bien s'acquitter de son rôle. Nous avons identifié plusieurs causes qui expliquent cette situation :

- les membres, pas toujours bien informés des activités du Centre, se sentent peu impliqués (et donc moins motivés à s'y investir) ;
- la composition, limitée aux trois départements membres, ne favorise pas l'interdisciplinarité (avec des champs de recherche en dehors de la linguistique dont l'apport pourrait être avantageux) ;
- l'absence de chercheuses et de chercheurs externes au département impliqués limite le regard porté sur les activités et initiatives du Centre, qui pourrait s'inspirer d'initiatives menées ailleurs, dans d'autres centres ou groupes de recherches.

Il ressort également de nos échanges qu'il n'y a pas suffisamment de clarté sur les critères qui encadrent l'appartenance des membres qui forment le CRLA. Si certaines personnes sont d'avis que l'ensemble des professeures et professeurs rattachés aux trois départements déjà mentionnés sont en théorie membres du Centre, d'autres n'ont pas une idée claire à ce sujet et sont de ce fait moins portées à s'y investir, à participer aux activités et à proposer de

nouvelles initiatives. À notre avis, il pourrait être avantageux pour le CRLA de se doter d'un cadre plus officiel afin de clarifier les choses.

Pour les professeures et professeurs des campus de Shippagan et d'Edmundston, cette difficulté est certainement exacerbée par la distance avec le campus de Moncton, où se trouvent la plupart des membres actifs au Centre ainsi que les locaux et installations. Malgré la disponibilité des technologies de l'information, qui devraient en théorie faciliter les échanges entre les trois campus, la distance demeure parfois difficile à combler, en raison des frais exigés par la direction générale des technologies de l'Université pour l'organisation de visioconférences qui pourraient permettre à l'ensemble des membres de se réunir occasionnellement. S'il existe quelques outils de communication qui permettent d'informer le corps professoral des activités organisées sur les divers campus (des infolettres ou listes d'envoi, par exemple), force est de constater que l'information ne circule pas toujours de façon optimale, ce qui limite la visibilité des activités émanant du CRLA.

En terminant, le Centre bénéficie du soutien d'une secrétaire, Lise Landry, dont la tâche est double. D'une part, elle s'occupe de toute une série de tâches administratives (soutien à la direction, mise à jour du site Web, appui à l'organisation de colloques, correspondance, accueil des personnes qui visitent le Centre, etc.), d'autre part, elle est responsable de la documentation hébergée au CRLA (corpus, ouvrages de référence, etc.). Son rôle nous paraît essentiel, non seulement parce que son travail permet d'alléger la tâche de la direction du Centre, mais aussi parce qu'elle assure une présence constante dans les locaux du CRLA, ce qui ne peut que contribuer à son dynamisme.

3.2. Budget et subventions de recherche

La situation financière du CRLA, exposée de façon détaillée dans le Rapport d'auto-évaluation préparée par Lise Dubois (automne 2019), est pour le moins précaire. Le CRLA dispose d'un financement annuel de base qui dépend des intérêts générés par le fonds de fiducie accordé à l'Université de Moncton au moment de la création du Centre, à la fin des années 1980, d'une valeur de 500 000\$. Au début des années 2000, la somme annuelle générée par la capitalisation a connu une baisse importante, situation qui ne s'est jamais renversée. Le montant de base servant au fonds de fonctionnement est ainsi passé de 69 830\$ (en 1992) à 17 800\$ (en 2020). Il n'est pas tout à fait clair pour nous ce qui a pu provoquer la baisse importante entre 2003 et 2004, période qui précède de quelques années l'importante crise financière qui a considérablement affecté les marchés financiers en 2008. Il faut noter qu'en vertu de la nature de la subvention octroyée par le secrétariat d'État, le capital de base ne peut pas servir à financer le Centre et que seuls les intérêts peuvent être utilisés à cette fin.

D'autres instituts et centres de recherche de l'Université de Moncton, notamment l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) et l'Institut d'études acadiennes (IEA), sont financés sur un modèle similaire, mais les rendements ne semblent pas tout à fait équivalents, situation qui pourrait être analysée de plus près pour réfléchir aux stratégies de placement les plus avantageuses. De façon générale, il nous apparaît que la gestion du fonds de fiducie, responsabilité qui relève de l'Université, pourrait être menée avec davantage de

transparence. D'une année à l'autre, la direction du CRLA ignore souvent le montant qui sera accordé comme budget de fonctionnement. Souvent, la direction n'est informée de son budget qu'après le début de l'année académique, ce qui rend la programmation des activités du Centre particulièrement difficile. Or le financement de base est essentiel à la survie et au développement du CRLA, puisqu'il assure un fonctionnement minimal nécessaire à l'obtention de projets de recherche subventionnés. Il joue en plus un rôle de levier important sans lequel il peut être difficile d'obtenir du financement externe, notamment auprès des organismes subventionnaires (rappelons que certains programmes, dont le programme Connexion du CRSH, exigent que le financement demandé soit bonifié par des contributions provenant d'autres sources).

En plus de son financement de base, le CRLA dispose d'autres revenus ponctuels dont l'ampleur varie considérablement d'une année à l'autre. Premièrement, l'appui financier apporté par le Département d'études françaises a permis, pendant certaines années, de bonifier le budget du Centre et de contribuer à l'organisation de certains événements, comme des colloques ou des conférences données par des collègues d'autres universités. Malheureusement, cet appui est de plus en plus réduit à cause de la marge de manœuvre budgétaire limitée du département. Deuxièmement, les membres du CRLA, et notamment celles qui ont occupé le poste de direction, ont obtenu des subventions de recherche personnelles qui ont permis d'insuffler beaucoup de dynamisme au Centre (présence d'auxiliaires de recherche, activités scientifiques, publications, etc.). Néanmoins, comme ces subventions de recherche n'ont assuré qu'une entrée de fonds ponctuelle, elles ne sauraient remplacer un financement stable et garanti, nécessaire à la pérennisation d'un programme de recherche déployé à moyen et à long terme. Troisièmement, le Centre bénéficie d'une contribution en nature, accordée par la Faculté des arts, qui accorde deux dégrèvements d'enseignement par année pour la direction du Centre. À l'heure actuelle, la personne qui occupe le poste de directrice ne se sert pas de son deuxième dégrèvement, ce qui permet de dégager un mini-budget d'une valeur d'environ 6 000\$ pour financer quelques activités. Toutefois, ce choix limite la marge de manœuvre (en termes de temps et d'énergie) pour la personne qui dirige le Centre.

Il faut souligner qu'au cours des dernières années, les directrices du CRLA ont tenté d'obtenir du financement dans d'autres programmes prisés, notamment auprès des Fonds de recherche en innovation sociale du Nouveau-Brunswick. Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible d'obtenir du financement et ce programme s'avère somme toute peu adapté pour le type d'activités menées par le CRLA. Il ne s'agit donc pas d'une avenue prometteuse pour le Centre.

3.3. Mandat et programmation scientifique

Depuis sa fondation, le CRLA a su occuper un créneau de recherche original dans le domaine de la linguistique appliquée. Les nombreuses recherches menées au cours des dernières décennies en terminologie/lexicographie, en sociolinguistique et en aménagement de la langue ont permis des avancées théoriques et des retombées sociales importantes. Pour cette raison, les travaux du CRLA sont bien connus aussi bien à l'échelle locale (la communauté

acadienne avec laquelle plusieurs membres ont entretenu ou entretiennent encore des liens privilégiés) qu'à l'échelle nationale et internationale (les membres du CRLA collaborent régulièrement avec des linguistes à travers la francophonie canadienne et mondiale). En d'autres mots, le Centre peut s'appuyer sur une solide réputation qui facilitera la relance qu'il s'apprête à faire.

Nous avons senti auprès de toutes les personnes consultées un important attachement aux orientations de recherche privilégiées par le CRLA et à son identité propre, celle d'un centre de recherche ancré dans le contexte acadien dont les membres partagent plusieurs intérêts et préoccupations en lien avec l'étude du français et avec son avenir dans les provinces maritimes. En outre, la mission du CRLA de se pencher sur la question de l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick nous apparaît plus pertinente que jamais compte tenu de la montée du mouvement anti-bilinguisme dans cette province et le recul des droits linguistiques pour la minorité, observé, entre autres, dans le contexte de la pandémie. D'ailleurs, cette orientation inscrit le CRLA dans les axes de recherche prioritaires par l'Université de Moncton, notamment dans son Plan stratégique (orientation 4.4. : « les études acadiennes et les milieux minoritaires »). De ce point de vue, les travaux émanant du Centre s'inscrivent parfaitement en complémentarité avec d'autres regroupements de recherche, dont l'ICRML et l'IEA déjà signalés plus haut, avec lesquels certaines personnes rattachées au CRLA entretiennent d'ailleurs des liens de collaboration occasionnels.

Néanmoins, nous constatons que les chercheuses et chercheurs qui ne sont pas directement impliqués avec le CRLA ont une vision assez étroite de ce que recouvre la notion de « linguistique appliquée » comme champ d'études et comme domaine d'intervention. Le Centre aurait donc intérêt à mieux faire connaître ce qu'il entend par « linguistique appliquée » et comment il peut fédérer des projets d'orientations différentes sous ce chapeau. De la même façon, le Centre est associé par certaines personnes à la recherche sur la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick exclusivement, et ce, même si les recherches menées sur les communautés acadiennes dans d'autres provinces atlantiques ont été nombreuses. Il serait donc important que le CRLA puisse mieux communiquer la visée plus englobante de la communauté acadienne qui est la sienne et qu'il montre davantage qu'il ne se limite pas au seul fait français du Nouveau-Brunswick.

L'implication de chercheuses et de chercheurs appartenant à trois départements différents, avec des orientations et visées disciplinaires propres, nous semble à la fois un atout (il ouvre la voie à des travaux interdisciplinaires) et un défi (le propre d'un centre de recherche est de proposer une programmation de recherche cohérente et originale centrée autour d'une thématique de recherche et des objectifs de recherche communs). Certaines des personnes que nous avons rencontrées ont exprimé le souhait d'élargir le mandat du Centre, tant sur le plan disciplinaire (en intégrant par exemple des chercheuses ou des chercheurs en éducation) que sur le plan institutionnel (en accueillant des linguistes intéressés par l'aménagement linguistique en Acadie qui œuvrent dans d'autres universités, notamment dans les Maritimes). Cette possibilité d'élargir nous paraît tout à fait opportune, à condition que la démarche s'inscrive dans un processus collectif de réflexion, permettant à la fois de valider certaines valeurs qui animent les membres du CRLA (ancrage acadien, dimension appliquée – voir militante pour certains) et d'explorer de nouvelles avenues, tout en gardant une cohésion.

En terminant, le CRLA a organisé au cours de son existence plusieurs événements d'envergure internationale qui ont permis à des linguistes de partout dans la francophonie de converger vers l'Université de Moncton. En plus d'avoir contribué à asseoir la réputation du CRLA, ces événements ont créé des réseaux de collaboration qui ont à leur tour donné lieu à l'élaboration et la réalisation de projets de recherche communs. Ces projets ont par la suite joué un rôle structurant dans l'histoire du Centre. Il ne fait aucun doute que la tenue de nouveaux événements de ce genre permettrait au CRLA de se positionner à nouveau comme un acteur clé dans la recherche sur le français dans le contexte canadien et nord-américain. De la même façon, si la venue de professeurs et professeuses invités a permis de consolider les liens de collaboration avec des réseaux de recherche à l'international, ce genre d'initiatives se fait plus rare depuis quelques années. Il serait intéressant de renouer avec la pratique d'accorder le statut de professeur invité, ou même associé, à des collègues de l'extérieur de l'Université de Moncton.

3.4. Liens avec la communauté étudiante et avec les programmes de formation

Au cours des six dernières années, les études en linguistique/sciences du langage aux trois cycles ont attiré un nombre relativement stable et important d'étudiantes et d'étudiants, soit en moyenne 10 par année au premier cycle et une moyenne de 6 et 8 pour les deuxième et troisième cycles respectivement.

Par le passé, comme en témoignent de nombreux anciens étudiants de l'Université de Moncton, le Centre de recherche en linguistique appliquée a joué un rôle considérable dans la formation, la professionnalisation et le réseautage des étudiants et étudiantes en sciences du langage de l'Université de Moncton. En effet, dans ses années fastes, le Centre a agi comme un véritable carrefour et un point de rassemblement pour les étudiants qui venaient y travailler, échanger avec les directrices et les autres assistants de recherche, s'impliquer dans l'organisation de colloques, etc. C'est sans compter que la tenue d'événements d'envergure internationale leur donnait régulièrement l'occasion de rencontrer des spécialistes du domaine qui travaillent sur des thématiques similaires dans d'autres communautés francophones. Néanmoins, la précarité financière du CRLA au cours des dernières années a rendu l'octroi d'assistanats de recherche étudiants difficile, voire impossible, et ce en dépit des efforts déployés par le CRLA pour obtenir des fonds (soit dans le cadre d'un partenariat MITACS, soit dans le cadre d'une demande auprès de la Fondation de recherche en innovation sociale du Nouveau-Brunswick, comme nous l'avons signalé plus haut).

Notre rencontre avec des représentants étudiants et nos rencontres avec les membres du corps professoral nous ont révélé que les étudiants et les étudiantes ne fréquentent plus le centre de documentation puisque la nature de la recherche bibliographique a évolué et la plupart de leurs références sont maintenant accessibles en ligne. Si certains professeurs avaient par le passé pris l'habitude d'encourager les étudiants dans leurs cours à consulter les corpus du Centre, cette pratique semble maintenant plutôt l'exception que la règle. Peu d'étudiants sont au courant des corpus qui y sont entreposés et des autres ressources plus rares qui y sont répertoriées. Parce qu'ils ont moins d'occasions de s'y rendre pour y consulter

des ressources dans le cadre de projets de classe, pour le travail, pour des activités de recherche ou dans le cadre d'événements académiques, les étudiantes et étudiants ont une méconnaissance des raisons d'être du Centre, de son mandat et des membres qui œuvrent au sein du regroupement. L'information sur le CRLA leur est d'ailleurs difficilement accessible puisqu'il y a relativement peu d'information sur le site Web du CRLA concernant les publications des professeurs rattachés au CRLA et leurs travaux. Les dernières publications affichées sur le site remontent aux actes du Colloque sur l'écologie des langues, tenu en 2002.

L'évaluation récente (2019) des programmes de maîtrise et de doctorat en linguistique a rappelé le rôle que le CRLA peut potentiellement jouer pour redynamiser les programmes, en offrant des expériences enrichissantes de recherche aux étudiants et étudiantes des cycles supérieurs. En fait, les étudiants de tous les cycles pourraient profiter de la présence de chercheurs de l'extérieur, venus donner une conférence invitée au CRLA, ou pour assister à un colloque international alors que ceux des cycles supérieurs pourraient participer à l'organisation d'événements académiques comme des colloques, des conférences ou des tables rondes et prendre part aux projets de recherche menés par le Centre. Le Centre pourrait redevenir un centre dynamique et favoriser ainsi la rétention des étudiants et exercer un attrait aux étudiants du premier cycle.

3.5. Liens avec le milieu communautaire

Dans le plan stratégique 2013-2020 de l'Université de Moncton, on souligne l'importance de l'engagement communautaire. En effet, on y insiste sur le besoin de « mettre à contribution la recherche... afin de soutenir le développement communautaire et de favoriser une meilleure compréhension des enjeux de la société acadienne » et de « collaborer au développement et au transfert des connaissances et des données probantes à l'appui des enjeux prioritaires de la société » (p. 8).

Par le passé, le CRLA a entretenu des partenariats fructueux avec de nombreux organismes communautaires. On notera au passage la création en partenariat avec la SAANB (depuis devenue la SANB) du Conseil de l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick en 2003 et la collaboration plus récente avec l'AEFNB (Association des enseignant.e.s francophones du Nouveau-Brunswick) et le District scolaire francophone sud pour réfléchir aux défis et aux enjeux de l'enseignement du français en milieu minoritaire. Ces partenariats, particulièrement celui entretenu avec la SAANB, ont donné lieu à plusieurs événements grands publics auxquels étaient conviés des acteurs de différents milieux de la société civile. Ces événements, comme les *Journées de réflexion sur l'aménagement linguistique* et d'autres événements grand public ponctuels organisés par le CRLA, assuraient non seulement une grande visibilité aux travaux du CRLA à l'extérieur du milieu universitaire, mais permettaient aussi au Centre de remplir sa mission envers la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Le CRLA semble avoir connu ses années les plus dynamiques et les plus prolifiques lorsque les liens avec les milieux communautaires étaient plus fréquents, ces derniers ayant en outre donné une visibilité accrue à l'expertise de ses membres.

Lors de nos rencontres avec les membres du corps professoral, plusieurs ont insisté sur l'importance de retrouver ces liens et d'en cultiver de nouveaux. Cette volonté, qui nous est apparue partagée par de nombreuses personnes, n'est tout de même pas sans difficulté, en raison du temps et de l'énergie qu'exige le développement de liens avec le milieu communautaire. Pour que ces collaborations soient fructueuses, il faut en effet qu'un lien de confiance puisse se développer et il faut également prendre le temps de bien connaître et comprendre les objectifs de part et d'autre et la plus-value attribuée à des collaborations entre les milieux universitaire et communautaire.

3.6. Visibilité du Centre

Plusieurs personnes nous ont fait part d'un problème de visibilité du Centre. Les travaux menés sous l'égide du CRLA ou en partenariat avec le CRLA bénéficient d'une diffusion certaine, mais le rôle qu'y a joué le CRLA est peu connu. Ce manque de visibilité s'explique aussi par le fait que les professeurs et professeuses rattachés au CRLA affichent peu leur affiliation au CRLA. Pour cela, il faut cultiver chez eux un sentiment d'appartenance. D'ailleurs, le site Web du CRLA ne fournit pas la liste des chercheurs qui y sont rattachés, leurs champs de spécialisation ou leurs coordonnées. Il se contente d'identifier le mandat du Centre et les objectifs poursuivis par la recherche menée au Centre. Le site Web ne fournit pas non plus d'informations concernant les actualités du Centre (obtention de nouveaux projets, publications des membres, dépôts de mémoires ou de thèses menés en partenariat avec le CRLA, etc.).

Bien qu'il dresse la liste de certains services qu'il peut offrir aux chercheurs à partir de son centre de documentation, le site Web ne décrit pas non plus les services qu'il peut offrir dans le milieu communautaire et ne fournit pas de description des projets qui ont été menés en partenariat avec des acteurs du milieu communautaire.

Dans sa section « services aux chercheurs », le site Web ne donne qu'un aperçu très général des ressources bibliographiques du Centre en fonction des grandes catégories dans lesquelles elles s'insèrent (ouvrages de description sur le français acadien, ouvrages sur l'aménagement linguistique), alors que celles-ci ne sont pas répertoriées ailleurs que sur un ordinateur du Centre. Ainsi, le centre de documentation est sous-exploité malgré la présence de livres et d'ouvrages rares qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Même si le CRLA dispose d'enregistrements remontant aux années soixante-dix qui permettraient des études longitudinales sur le français acadien, le site Web du CRLA ne fournit aucune précision sur le contenu des archives ou encore sur les modalités de consultation. Dans cette « collection d'enregistrements du parler acadien » entreposée au CRLA, certains des corpus ne sont consultables que sur place, d'autres sont sur un support cassette, et d'autres ne sont pas accessibles au public en raison des normes d'éthique en vigueur lors de leur collecte. Ainsi, les corpus qui s'y trouvent ont peu de visibilité et ne sont pas connus même des professeurs des départements membres.

3.7. Conclusion

Au terme des consultations que nous avons menées, et dont nous avons exposé les principales observations dans les paragraphes qui précèdent, nous pouvons répondre aux quatre questions soulevées dans le rapport d’auto-évaluation qui nous a été remis au début de nos travaux. Plus particulièrement, ce rapport nous invitait à revenir sur : 1) la pertinence de la mission du CRLA, 2) sa capacité de réaliser sa mission, 3) l’efficacité de son fonctionnement et 4) l’apport du CRLA au rayonnement de l’institution et à l’expérience étudiante.

Nous sommes intimement convaincus de la pertinence du CRLA à l’heure actuelle, tant sur le plan universitaire que sur le plan social, et du rayonnement qu’il peut apporter à l’Université de Moncton et à la recherche en linguistique appliquée. Nous encourageons ses membres à travailler à sa consolidation afin de réunir, au sein du Centre, les forces vives de la recherche sur le français acadien et sur l’aménagement linguistique dans les provinces Maritimes.

Nous dressons en revanche un bilan plus préoccupant pour ce qui est de la capacité du Centre de réaliser sa mission, compromise en raison de sa situation budgétaire précaire, mais aussi nous semble-t-il à cause d’une structure parfois lourde et davantage axée sur la gestion du Centre (sur le plan administratif) que sur sa mission scientifique et sociale. Nous demeurons toutefois optimistes et nous sommes convaincus que la relance du CRLA permettra de lui insuffler un nouveau dynamisme, notamment grâce à l’implication des nombreuses personnes qui ont manifesté leur attachement au Centre et leur volonté d’en faire un milieu de travail stimulant, tant pour la population étudiante que pour le corps professoral.

4. Recommandations

Dans ce qui suit, nous proposons une série de recommandations en vue de redynamiser le CRLA. Il s’agit bien évidemment de propositions, de portée relativement générale, qui devront faire l’objet de discussions entre les membres du Centre. C’est aux membres que reviendra ultimement le choix des orientations à donner au CRLA et la responsabilité d’implémenter les changements jugés souhaitables.

Ces recommandations devront en d’autres mots faire l’objet d’une consultation. Nous encourageons toutes les membres et tous les membres des différents départements concernés de s’impliquer dans ce processus de consultation et de contribuer à la réflexion sur les orientations de recherche du CRLA en vue de s’y investir davantage.

Cette consultation devrait aboutir à la préparation d’un plan stratégique afin de définir les orientations et les priorités pour les cinq prochaines années. Nous proposons que l’organisation de cette consultation soit confiée à la directrice actuelle du Centre avec l’appui de la secrétaire, mais qu’elle soit menée en collaboration avec un consultant ou une consultante externe.

4.1. Structure de gouvernance

Principal enjeu : structure essentiellement administrative, besoin d’une structure articulée sur le plan scientifique

Recommandation 1 : Revoir la composition du Conseil d’administration, notamment par l’ajout de quatre représentantes ou représentants, soit

- une représentante ou un représentant de la communauté étudiante qui veillerait à exprimer les besoins en formation et en réseautage des étudiants en sciences du langage
- une ou un membre externe, chercheure ou chercheur d’une autre université, qui pourrait apporter un regard neuf sur la situation du Centre et proposer des pistes en lien avec ce qui se fait ailleurs
- deux membres du milieu communautaire, qui veilleraient à ce que le CRLA maintienne son engagement communautaire, ce qui permettrait en même temps d’offrir une plus grande visibilité aux activités du Centre.

Recommandation 2 : Élargir le rôle du CA pour que celui-ci ne soit pas seulement administratif, mais pour qu’il puisse également se pencher et se prononcer sur les grandes orientations privilégiées par le Centre. En ce sens, le CA renouvelé devra se donner pour objectif de suivre de près les travaux de consultation et, surtout, de veiller à ce que le Centre maintienne le cap sur les engagements et nouvelles orientations qui seront définis lors de la consultation.

Recommandation 3 : Établir un processus permettant de clarifier comment une personne peut être reconnue comme membre du Centre, et à quelles conditions, puis dresser une liste officielle comprenant les membres affiliés au Centre, éventuellement en modulant les différents statuts (co-chercheurs, collaborateurs occasionnels, membres affiliés, éventuellement professeurs associés). Cette liste pourra être affichée sur le site Web du Centre de façon à offrir davantage de visibilité aux travaux et intérêts de recherche des membres du CRLA.

Recommandation 4 : Actualiser les statuts et règlements, entre autres en vue de clarifier les responsabilités des différentes instances qui sont impliquées dans l’organisation (chercheuses et chercheurs, conseil d’administration) du Centre et les attentes envers elles.

4.2. Budget et subventions de recherche

Principal enjeu : financement de base nécessaire pour assurer le fonctionnement de base et pour créer les conditions permettant d’aller chercher du financement auprès des organismes subventionnaires

Recommandation 5 : Demander à l’Université de mettre en place un mécanisme permettant d’assurer un suivi plus serré concernant la gestion du fonds de fiducie détenu par le CRLA et d’adopter un calendrier mieux adapté à la planification de la programmation annuelle du

Centre (en clair, le CRLA devrait avoir une idée précise de son budget annuel quelques mois avant le début de l’année académique).

Recommandation 6 : Déposer une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des groupes et des laboratoires de recherche de la Faculté des études supérieures et de la recherche et éventuellement demander des fonds de quelques milliers de dollars pour la réalisation de projets (un tel financement pourrait servir de levier à l’obtention d’autres sources de financement).

Recommandation 7 : Favoriser les partenariats avec les trois départements associés pour cofinancer la venue de conférenciers pour laquelle le CRLA pourrait offrir un appui en nature (logistique, bureaux, installations, publicité/communication, liaison avec les médias, organisation et coordination d’activité informelle avec les étudiants de type causeries du midi).

Recommandation 8 : En collaboration avec le vice-rectorat à la recherche, dresser un inventaire des programmes de financement auxquels les membres du CRLA ont accès ou encore approcher des organismes publics (par exemple, au fédéral, Patrimoine canadien) susceptibles de vouloir contribuer aux futurs projets de recherche du Centre.

4.2. Mandat et programmation scientifique

Principal enjeu : nécessité de clarifier le mandat et les orientations de recherche du Centre

Recommandation 9 : Mieux définir le mandat du CRLA, de façon à clarifier ses objectifs de recherche et son champ d’action. À notre avis, il pourrait être avantageux d’identifier des axes de recherche qui contribuent à la réalisation de l’objectif commun des membres rattachés au Centre. Il nous paraît en outre opportun de réfléchir au nom actuellement porté par le Centre, qui n’évoque pas l’ancrage acadien du CRLA, élément pourtant essentiel dans sa raison d’être.

Recommandation 10 : Doter le Centre d’un comité scientifique chargé de veiller à la mise en œuvre du plan stratégique, une fois que les nouvelles orientations seront adoptées. Ce comité pourrait être formé d’une représentante ou d’un représentant de chaque axe de recherche responsable de veiller à l’organisation d’activités de mobilisation des connaissances.

Recommandation 11 : Explorer la possibilité de réunir les forces vives dans la recherche en linguistique appliquée en Acadie par l’intégration, dans l’équipe, des professeures et professeurs des campus satellites qui mènent des recherches en lien avec les axes de recherche du Centre ainsi que des chercheuses et chercheurs d’autres universités dans les Maritimes qui travaillent sur des questions connexes. Une telle avenue serait à notre avis bénéfique pour assurer un plus grand rayonnement des travaux émanant du Centre.

Recommandation 12 : Relancer un nouveau cycle de colloques internationaux de façon à faire rayonner le CRLA. Une telle initiative pourrait donner lieu à une demande de financement auprès du CRSH, notamment dans le cadre du programme Connexion.

4.4. Liens avec la communauté étudiante et avec les programmes de formation

Principal enjeu : devenir un acteur dans la formation des étudiants aux cycles supérieurs

Recommandation 13 : Communiquer clairement aux étudiantes et aux étudiants le mandat du CRLA, leur donner facilement accès à de l’information au sujet des projets de recherche menés par les membres du Centre et leur proposer des sujets de recherche directement liés aux orientations de recherche du CRLA pour leur projet de mémoire et de thèse. Toujours dans l’esprit de mieux faire connaître le Centre auprès de la population étudiante, se servir des archives réunies au CRLA dans les cours et séminaires de façon à faire découvrir la richesse documentaire aux étudiants.

Recommandation 14 : Afin d’élargir l’équipe du CRLA et d’y impliquer les étudiantes et les étudiants, approcher la SANB pour la création d’une bourse de maîtrise ou de doctorat pour un étudiant ou une étudiante dont les recherches portent sur les grands axes de recherche du CRLA. Cette bourse serait à la fois un assistantat (5 heures / semaine) et une bourse de rédaction. Proposer des candidatures pour des postes d’été auprès des programmes Jeunesse Canada et d’emploi d’été Canada.

Recommandation 15 : Afin de favoriser les échanges entre professeurs, chercheurs en résidence et étudiants et de briser l’isolement que peuvent ressentir les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs, rendre les locaux du CRLA disponibles et accessibles à celles et ceux qui souhaiteraient s’y réunir ou y travailler.

Recommandation 16 : En vue de créer des liens entre les chercheurs et les étudiants, mettre sur pied des initiatives permettant de réunir l’ensemble des membres, professeurs et étudiants, du CRLA (journée étudiante en ligne, rencontres informelles avec les chercheurs) et d’impliquer davantage les étudiantes et les étudiants (p.ex. en leur demandant de soumettre des idées pour des conférenciers invités).

Recommandation 17 : En vue de contribuer à la formation et la professionnalisation des étudiantes et des étudiants, organiser des formations sur les outils de recherche de la linguistique appliquée (logiciels pour l’analyse de données qualitatives de type MaxQDA ou InVivo) et des formations plus informelles avec des représentants du comité d’éthique de la recherche ou avec des représentants des différents organismes subventionnaires.

4.5. Liens avec le milieu communautaire

Principal enjeu : retrouver les liens avec la communauté

Recommandation 18 : En plus de l’ajout de deux représentants communautaires au sein du CA, créer un poste au sein du comité scientifique pour une chercheuse ou un chercheur responsable de développer des liens avec la communauté.

Recommandation 19 : Avec l’aide des représentantes ou représentants du milieu communautaire approchés pour faire partie du CA, organiser une rencontre avec des acteurs impliqués dans le dossier de la langue en Acadie en vue de connaître leurs préoccupations et d’explorer des liens de collaboration.

Recommandation 20 : Afin de s’assurer que les préoccupations de la communauté soient reflétées dans la nouvelle programmation scientifique, impliquer des acteurs communautaires dans les consultations autour du nouveau plan stratégique.

Recommandation 21 : Dans la mesure où le plan stratégique de l’Université de Moncton souligne l’importance des liens de collaboration avec le milieu communautaire, vérifier auprès du vice-rectorat à la recherche s’il existe des ressources mises à la disposition du corps professoral en vue de faciliter le rapprochement avec ce milieu.

4.6. Visibilité du Centre

Principal enjeu : faire connaître les projets et travaux émanant du Centre à la communauté universitaire et à l’extérieur du campus

Recommandation 22 : Doter le Centre d’une stratégie de communication efficace pour mieux informer les membres, les personnes intéressées par les projets du Centre et les étudiants des projets et initiatives (par exemple créer une infolettre ou bulletin du CRLA pour chaque trimestre, créer une liste de diffusion pour annoncer les différentes activités du CRLA, etc.).

Recommandation 23 : Mettre à jour le site Web et y répertorier et présenter toutes les publications récentes du CRLA, les projets récents et en cours ainsi que les chercheurs membres et leurs projets. Afin de bien communiquer le mandat et les orientations de recherche du CRLA, rendre le plan stratégique du Centre, fruit de la consultation, accessible à tous sur le site Web.

Recommandation 24 : Ajouter une section « engagement communautaire » au site Web et y décrire les différents projets menés en partenariat avec le milieu communautaire et les retombées de ces projets en insistant sur les différents domaines d’expertise du Centre de recherche en linguistique appliquée.

Recommandation 25 : Décrire les différents corpus entreposés au CRLA (année de collecte, lieux, types d’informateurs, support, type d’entretiens, heures d’enregistrement) sur le site Web et préciser le mode de consultation pour chacun (consultation sur place, transcription uniquement, etc.). Envisager la possibilité, dans le respect des droits d’auteur et des engagements en matière d’éthique, de diffuser des extraits choisis de chaque corpus sur le site Web à des fins pédagogiques.

5. Considérations finales

En terminant, nous ne pouvons que saluer l’initiative de Lise Dubois, qui dans le cadre de son mandat à la direction, et avec l’appui du CA, a proposé cette démarche d’évaluation afin de réfléchir aux enjeux et difficultés auxquels le CRLA fait face actuellement. Nous tenons aussi à souligner l’ouverture de la Faculté des Arts et sciences sociales, et de son doyen, Jean-François Thibault, qui a accepté d’encadrer cette démarche en l’absence d’une politique institutionnelle destinée à assurer la qualité des unités universitaires non liées à l’enseignement à l’Université de Moncton.

Au terme de ce processus d’évaluation, force est de constater que malgré une situation financière particulièrement difficile, le CRLA a, au cours des dernières années, su poursuivre ses activités de recherche, en partie grâce au dynamisme de ses directrices successives qui, avec leurs propres subventions de recherche, ont été en mesure de suppléer au budget de fonctionnement du Centre, pour embaucher des assistants de recherche et organiser des activités de mobilisation de connaissance qui ont contribué au rayonnement du Centre et de l’Université de Moncton. C’est aussi en cultivant leurs propres contacts qu’elles ont pu entretenir des liens avec le milieu communautaire qui ont mené à des partenariats fructueux, permettant ainsi au Centre de maintenir le cap sur la dimension appliquée de ses travaux en linguistique.

Nous estimons que c’est une lourde responsabilité à faire porter à la personne qui assure actuellement la direction du Centre, d’autant plus que le bassin des personnes aptes à siéger au CA, et encore plus aptes à assumer la direction, s’amincit au fur et à mesure que le corps professoral se renouvelle avec de plus en plus de postes contractuels ou de jeunes professeurs en voie de permanence.

La liste des recommandations qui précède a pour but d’assurer :

- la pérennité du CRLA, et ce en dépit d’une situation financière plus difficile
- le dynamisme du CRLA
- la continuité des orientations scientifiques du CRLA au-delà des mandats de ses directrices
- la pertinence des travaux du CRLA pour la communauté dans le climat politique et la conjoncture sociale actuelle
- la visibilité du CRLA autant pour la communauté universitaire (chercheurs et étudiants) que pour la communauté acadienne

La nécessité pour le CRLA de rebâtir les liens avec la communauté acadienne et d’en cultiver de nouveaux est au cœur de plusieurs recommandations dans le présent rapport. Cet impératif a guidé notre réflexion sur la structure de gouvernance du CRLA, sa programmation scientifique, sa stratégie de communication et même la formation des étudiants et étudiantes en sciences du langage.

Il va sans dire que toute recommandation qui sera adoptée devra l’être au terme de discussions et de consultations avec les membres actuels du CRLA et les chercheurs qui y sont

impliqués, non seulement parce que ce sont ces personnes qui sont les mieux placées pour savoir ce qui risque de mieux fonctionner sur le terrain, mais aussi parce que ce sera à elles que reviendra la responsabilité de faire vivre le Centre. Nous ne pouvons qu’offrir notre perspective de l’extérieur en fonction de ce que nous savons du fonctionnement d’autres unités de recherche similaires au CRLA et des échanges que nous avons eus avec les principaux intervenants et intervenantes dans le cadre de cette évaluation externe.



CENTRE DE RECHERCHE EN
LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

Le 23 février 2021

Monsieur Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Réactions au rapport d'évaluation externe du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)

Monsieur le Doyen,

Cette lettre fait suite au rapport déposé par les professeurs Wim Remysen (U Sherbrook) et Chantal White (U Sainte-Anne) à l'issue du processus d'évaluation externe du CRLA mené à l'automne 2020.

Je me permets tout d'abord de saluer le travail rigoureux de consultation accompli par l'équipe d'évaluation externe. Le format à distance via Teams s'est avéré productif et efficace : 6 journées de consultation, comportant 12 rencontres individuelles ou de groupe, étalées du 22 septembre au 9 octobre 2020.

Je tiens à remercier Lise Dubois, directrice du CRLA de 2018 à 2020, à qui revient l'initiative de cette évaluation externe. L'appui du décanat et du VRER ont également été précieux en la matière. La direction et les membres du conseil d'administration du CRLA sont d'ailleurs unanimes quant aux retombées positives du processus d'évaluation dans son ensemble.

Comme vous le constaterez, le rapport est riche et dense. Il comporte 25 recommandations divisées en 6 blocs thématiques, ces derniers renvoyant aux principaux enjeux identifiés afin d'assurer la pérennité du Centre. Les membres du conseil d'administration se sont réunis à deux reprises (1^{er} et 16 février 2021) afin d'examiner le contenu du rapport. Dans la suite, je reprends les points saillants de nos discussions.

La gouvernance

Le rapport recommande que la structure de gouvernance du CRLA soit bonifiée, et ce, de plusieurs façons : i) en augmentant et diversifiant les représentants.e.s du CA, ii) en renforçant le rôle consultatif du CA, iii) en formalisant les critères d'appartenance des membres ainsi que les différents types d'affiliations au Centre et iv) en actualisant les statuts et règlements afin de clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties et instances. Cette série de recommandations vise à renforcer la vocation de tout centre de recherche, soit d'être un lieu stimulant d'échanges et de collaborations entre chercheur.e.s autour d'une thématique de

recherche commune. Elle est accueillie favorablement par le CA et la direction. Un comité ad hoc sera créé à cet effet afin de proposer un modèle de gouvernance qui favorise davantage l'investissement des membres dans les activités du Centre, la collaboration entre ces derniers et l'élargissement des réseaux de recherche, notamment par la création d'alliances stratégiques avec d'autres entités de recherche (ex. IEA, ICRML).

Le financement

La section du rapport consacrée à la situation financière précaire du CRLA reçoit un accueil plus mitigé. Le CA et la direction sont d'avis que les recommandations n'adressent pas le fond du problème, soit le sous-financement chronique du budget de fonctionnement du CRLA, pourtant décrit avec justesse aux pages 4 et 5 du rapport. La chute dramatique de ce dernier au début des années 2000 (passant de 60 000\$ à 18 000\$) n'a jamais été expliquée de façon entièrement satisfaisante aux directrices de l'époque, ces dernières n'ayant pas directement accès aux livres de compte. Davantage de transparence quant à la gestion et au rendement du fonds de fiducie serait déjà un pas constructif en la matière. Par ailleurs, l'amputation du budget de base a eu progressivement des effets débilissants que les directions précédentes ont vaillamment compensés par l'obtention de subventions auprès des Grands conseils. Or, l'absence d'injection de fonds sur une base régulière de la part de l'Université mène irrémédiablement à un essoufflement des forces vives et à un délaissement des autres fonctions qui ne sont pas directement rattachées aux projets subventionnés mais tout de même vitales au Centre (ex. renouvellement de la programmation scientifique, réseautage et partenariats communautaires). Le CRLA est l'une des plus anciennes entités de recherche de l'Université de Moncton et jouit déjà d'une reconnaissance institutionnelle depuis plus de 30 ans. Une tradition de collaboration entre les trois départements fondateurs pour l'organisation de conférences, tables rondes et autres activités ponctuelles est bien implantée. Mais force est de constater que la baisse constante des budgets départementaux a également réduit la portée de cette source de financement.

Les programmes de financement interne sont certes des avenues à considérer. Or, ils ne permettent pas de pleinement reconnaître le caractère collectif et collaboratif propre aux projets et activités d'un centre de recherche. Ainsi toute demande de subvention est déposée au nom d'une ou un chercheur.e principal.e qui demeure gestionnaire des fonds. Il y a ainsi peu d'incitatifs à le faire sous l'égide d'un centre de recherche. Ces sources de financement demeurent par ailleurs ponctuelles, limitées et non garanties et ne peuvent se substituer à un budget de fonctionnement annuel plus substantiel dont les effets ne manqueraient pas d'habiliter la direction et son équipe dans l'élaboration d'une programmation scientifique à plus long terme et dans le démarrage de projets communs, toute chose pouvant servir de tremplin à l'obtention de subventions d'organismes externes.

Rappelons que la mission du CRLA, autant scientifique que sociale, a d'énormes retombées positives sur la vitalité du français en Acadie ainsi que sur le rayonnement de l'Université. Le CRLA a été créé en 1987 grâce à un fonds de fiducie d'un demi-million accordé par le Secrétariat d'État et dont les intérêts générés ont rendu possibles pendant plusieurs années de grandes réalisations sur le plan de l'aménagement linguistique, de la description des parlers acadiens et de la terminologie. Dans l'état actuel du rendement de ce fonds, on ne saurait trop

insister sur la nécessité pour l'Université de désormais prendre une part du relais financier, part qui reflèterait la pleine et juste valeur du Centre au sein de notre institution acadienne.

Mandat et orientations scientifiques

La consultation du corps professoral formé en sciences du langage a fait ressortir un fort attachement à la recherche menée en contexte acadien. Le rapport met en évidence l'étude des enjeux et des débats linguistiques en Acadie comme intérêt de recherche fédérateur du CRLA (ex. attitudes négatives envers le français acadien, (anti)bilinguisme, chiac et mélange de langues, usages du français dans contextes officiels).

En revanche, l'équipe d'évaluation note que le mandat large de la linguistique appliquée que se donne le CRLA, soit de résoudre des problématiques sociopolitiques à partir de connaissances linguistiques, pourrait bénéficier de l'élaboration d'axes de recherche thématiques plus ciblés et dans lesquels les membres – qui ne sont plus les mêmes que lors de la création du Centre – pourraient plus particulièrement se reconnaître et s'investir. Il est également recommandé de former un comité scientifique pour appuyer la direction dans la coordination et l'élaboration de projets de recherche. Ces recommandations sont bien accueillies. Les membres du CA y voient également un enjeu de gouvernance : formaliser les formes d'adhésion au Centre et impliquer les membres dans la programmation scientifique renforcent en retour la cohésion du Centre.

En ce qui a trait à la relance de séries de colloques (recommandation 12), rappelons que dans la seule dernière décennie, le CRLA a organisé 4 colloques d'envergure nationale et internationale (en 2010, 2012, 2014 et 2017). À l'heure actuelle, les moyens financiers et humains étant limités, il est tout d'abord jugé prioritaire d'établir un plan stratégique de 5 ans afin d'avoir une vision claire des orientations scientifiques endossées et des objectifs de recherche poursuivis. Un comité ad hoc sera formé à cet effet.

Contribution à la formation étudiante en sciences du langage

Tout centre de recherche joue un rôle indéniable dans la formation de jeunes chercheur.e.s et en ce sens, tire profit de l'implication des étudiant.e.s des trois cycles. Le CRLA n'y fait pas exception et ce n'est pas anodin si plusieurs professeur.e.s membres ont été durant leurs études des assistant.e.s de recherche pour le compte de projets menés par le Centre. Le rapport souligne toutefois qu'à l'heure actuelle, la communauté étudiante n'est que peu au fait des activités et des ressources du CRLA. Il y aurait donc lieu de resserrer ces liens, notamment en créant un poste de représentant étudiant au CA, en proposant une liste de sujets de recherche liés aux corpus logés au centre de documentation et en rendant les locaux disponibles et accessibles à la population étudiante. Ces recommandations sont bien accueillies. On notera que depuis 2019, dans le cadre d'une entente entre la direction du CRLA et le décanat, 3 crédits de dégrèvement ont été échangés contre un montant de 6000\$ destiné à l'octroi de contrats d'assistantat. Cela témoigne des efforts déployés pour continuer de contribuer à la formation de personnel hautement qualifié, malgré des moyens limités. La bonification du financement de base du Centre pourrait par ailleurs prendre la forme de la création d'une bourse étudiante de recherche aux cycles supérieurs et/ou d'une bourse de stage postdoctoral.

Liens avec le milieu communautaire

Plusieurs travaux de recherche du CRLA ont été menés de concert avec des acteurs communautaires de la société civile acadienne (ex. SANB, districts scolaires francophones). Le rapport constate que ces collaborations coïncident avec la période la plus dynamique du Centre – pensons au dossier de l’affichage bilingue dans le Grand Moncton mené de front avec le *Conseil en aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick* –, mais que ces liens se sont toutefois étiolés durant les dernières années. Pour les renouveler, il est recommandé de consulter des représentant.e.s du milieu communautaire pour connaître leurs préoccupations sur la langue en Acadie (ex. maîtrise du français standard, insécurité linguistique des jeunes, diversité linguistique et immigration). Les membres du CA sont d’avis que, dans les cas où il y a convergence entre ces préoccupations et les intérêts et expertises des chercheur.e.s membres, des projets de recherche conjoints pourraient effectivement voir le jour. La recommandation de faire appel à une ressource humaine à l’interne pour aider aux rapprochements université-communauté constitue également une piste prometteuse.

La visibilité

Le rapport met en évidence le manque de visibilité du CRLA auprès de ses membres et au sein de la communauté universitaire dans son ensemble. La série de recommandations proposées pour y pallier est accueillie favorablement : se doter d’une stratégie de communication, mettre à jour et bonifier le contenu du site Web, notamment pour mettre en valeur les corpus, le centre de documentation et les projets réalisés en partenariats communautaires. Les membres du CA discutent aussi de la possibilité de nommer une personne responsable du volet multimédia qui travaillerait de façon conjointe avec la secrétaire et la directrice afin d’assurer une présence sur les réseaux sociaux. Les sujets d’actualité sur la langue (ex. langue de travail, qualifications linguistiques des fonctionnaires) dans l’espace public et médiatique sont nombreux et les diffuser permet de rappeler la pertinence sociale du CRLA tout comme cela peut servir d’étincelles pour la tenue de tables rondes ou de journées d’étude.

Dans l’ensemble, le rapport Remysen-White reçoit un accueil très favorable de la direction et du conseil d’administration du CRLA. Le rapport met certes en exergue l’ampleur du travail à accomplir pour redynamiser le Centre. Or, il a le grand mérite d’avoir clairement et méthodiquement identifié les principales problématiques et d’avoir proposé des pistes de solution concrètes et réalistes, dont certaines pouvant être mises en œuvre dès à présent avec les ressources en main. Les membres du CA en ressortent motivés et des idées plein la tête.

C’est donc avec enthousiasme que j’envisage la suite.

En espérant que l’on puisse travailler de façon conjointe pour assurer la viabilité du CRLA, je vous prie d’agréer, Monsieur le Doyen, l’expression de mes meilleurs sentiments.



Isabelle Violette

Directrice du CRLA

Professeure de linguistique

Département d’études françaises

Faculté des arts et des sciences sociales



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 14 janvier 2021

PAR COURRIEL

Monsieur Jean-François Thibault
Doyen
Faculté des arts et des sciences sociales

Objet : Évaluation du Centre de recherche en linguistique appliquée

Monsieur le Doyen,

Cette lettre fait suite à l'évaluation du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA). Tout comme les évaluateurs, j'applaudis cette initiative. La FESR est justement en train d'examiner la possibilité de formaliser un processus d'évaluation des centres de recherche et votre cheminement sera certainement bénéfique pour l'élaboration de ce processus.

Premièrement, je tiens à remercier les évaluateurs externes, les professeurs Chantal White (Université Sainte-Anne) et Wim Remysen (U. de Sherbrooke), le CRLA et la Faculté des arts et des sciences sociales pour leur grand dévouement. Il est aussi important de souligner les contributions exceptionnelles des professeurs qui ont occupé le poste de direction du CRLA au fil des années et qui ont su innover et maintenir cette entité vibrante, malgré plusieurs défis. Le CRLA est indéniablement de grande importance pour notre institution. Au nom de la FESR, je tiens aussi à saluer la contribution du CRLA à la bonification de la formation reçue par les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs œuvrant en linguistique.

Puisque les évaluateurs proposent une multitude de recommandations, je commenterai surtout celles jugées plus pertinentes.

Les évaluateurs recommandent que la composition du Conseil d'administration du CRLA soit modifiée et que ce dernier doit être mieux informé de ses activités. On suggère également d'élargir le Membership du Centre et la création d'un comité scientifique. Ces recommandations sont certainement pertinentes et l'ajout de membres au CRLA serait certainement bénéfique.

.../2

Monsieur Jean-François Thibault

Page 2

Le 14 janvier 2021

Le budget du CRLA est évidemment un facteur critique pour son bon fonctionnement. Pour des raisons externes au CRLA, son budget a fortement diminué depuis plus d'une quinzaine d'années et cette réduction a eu un effet négatif sur ses activités. Pour tout au moins palier en partie à cette situation, j'encourage les membres du CRLA de prendre avantage des concours internes de financement de la FESR, en particulier des concours de subvention stratégique en études acadiennes, de mobilisation des connaissances et intercampus. La mobilisation des connaissances peut aussi jouer un rôle pour accentuer la visibilité externe du CRLA. Par ailleurs, la FESR est disponible pour guider les membres du CRLA vers des sources de financement externe selon le projet proposé.

Les suggestions de revoir le mandat du CRLA et de clarifier ses objectifs sont certainement intéressantes, particulièrement pour un centre qui existe depuis si longtemps. J'ai pleinement confiance que ses membres sauront effectuer ce travail pour mieux dynamiser le CRLA.

La FESR ne peut que se réjouir de la suggestion que le CRLA puisse jouer un rôle plus important dans la formation, la professionnalisation et le réseautage des étudiantes et étudiants et encourage une accentuation de ses liens avec la communauté externe. On suggère que le CRLA se dote d'une stratégie de communication efficace et que le site internet du CRLA soit bonifié dans le but d'augmenter sa visibilité externe et de communiquer plus clairement l'importance et la pertinence du CRLA aux étudiantes et étudiants et à la communauté. Différentes activités sont suggérées pour accroître l'intérêt des étudiantes et étudiants envers le CRLA pour améliorer l'expérience étudiante. La FESR encourage le CRLA d'examiner la possibilité de mettre en œuvre de telles activités.

Je suis pleinement convaincu qu'à la suite des ajustements suggérés par les évaluateurs, le CRLA saura encore mieux faire rayonner notre institution.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-recteur adjoint à la recherche
et doyen,



Francis LeBlanc

c. c. Monsieur Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Madame Isabelle Violette, directrice, Centre de recherche en linguistique appliquée



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales
Bureau du doyen

PAR COURRIEL

Le 22 mars 2021

Monsieur Gilles Roy
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Université de Moncton

**Objet : Réaction du décanat de la FASS au rapport d'évaluation externe
du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)**

Monsieur le Vice-recteur,

La présente constitue la réaction du décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales au rapport préparé par les membres de l'équipe d'évaluation externe du **Centre de recherche en linguistique appliquée**. Cette réaction a été élaborée à la lumière des recommandations formulées par les membres de l'équipe d'évaluation, M^{me} Chantal White, professeure à l'Université Sainte-Anne, et M. Wim Remysen, professeur à l'Université de Sherbrooke. Nous Profitons de l'occasion pour remercier les membres de l'équipe d'évaluation externe pour leur travail et pour le rapport qui, sans l'ombre d'un doute, propose de nombreuses pistes d'action. Veuillez noter que, dans la mesure où aucun mécanisme formel n'est pour le moment prévu à l'Université de Moncton pour l'évaluation des centres de recherche, nous souhaiterions pouvoir discuter avec vous de la suite des choses afin d'établir la stratégie la plus efficace pour les suivis qui seront à faire.

Structure de gouvernance

Le décanat accueille dans l'ensemble très favorablement les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation externe. En revoyant la composition de son conseil d'administration (C.A.), notamment en y ajoutant des membres de l'extérieur (autres universités de la région, communauté universitaire, communauté socio-politique, etc.) et d'autres champs disciplinaires, le Centre sera vraisemblablement mieux à même d'élargir la réflexion et, comme le suggèrent les membres de l'équipe d'évaluation, de se pencher sur les grandes orientations à privilégier. Nous appuyons également la démarche entreprise par la directrice du Centre, Madame Isabelle Violette, pour s'engager dans une planification stratégique et créer un comité *ad hoc* à cette fin. Enfin, nous invitons le Centre à définir clairement les critères d'adhésion au CRLA, d'une part, et mettre à jour les statuts et règlements du Centre, d'autre part.

18, avenue Antonine Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 Canada

506.858.4183 (Taillon) / 506.858.4018 (Arts)
jean-francois.thibault@umoncton.ca
<http://www.umoncton.ca/umcm-fass/>

Budget et subventions de recherche

Le décanat est parfaitement conscient de ce que le Centre a au fil des années été touché par une réduction importante de son fonds de fonctionnement, ce qui a eu pour effet de le fragiliser et de limiter ses capacités à opérer à plus long terme. Si nous croyons que le Centre aurait tout intérêt à explorer, en parallèle, l'éventail des sources de financement dont il pourrait bénéficier (organismes externes, gouvernements, etc.) et créer des partenariats à l'interne, c'est-à-dire avec d'autres unités, centres ou instituts, nous estimons néanmoins que le dynamisme du Centre gagnerait certainement à pouvoir s'appuyer sur un budget de fonctionnement annuel plus stable et nous souhaiterions pouvoir explorer les avenues possibles à cet égard. À cet égard, et concernant cette fois plus spécifiquement le statut du Centre, nous estimons que celui-ci gagnerait à être reconnu officiellement à l'interne, aussi la Faculté l'invite-t-il à obtenir une reconnaissance dans le cadre de la *Politique de reconnaissance des groupes et laboratoires de recherche* de la FESR.

Mandat et programmation scientifique

Sans forcément proposer que le Centre soit rebaptisé, le décanat invite les membres du C.A. à mieux définir le mandat du Centre et, surtout, à mieux refléter, éventuellement par l'établissement d'axes de recherche ou d'interventions, son ancrage résolument acadien, ancrage qui, comme le font observer les membres de l'équipe d'évaluation, ressort clairement des discussions qui ont eu lieu lors de la visite des membres d'équipe d'évaluation. De plus, la mise sur pied d'un comité scientifique qui appuierait la direction dans la mise en œuvre des orientations appliquées du Centre nous paraît tout à fait opportune. Enfin, nous saluons l'initiative de la directrice de lancer un exercice de planification stratégique visant à établir un plan quinquennal qui permettra notamment d'établir à plus long terme les orientations et les objectifs poursuivis.

Liens avec la communauté étudiante et avec les programmes de formation

Le décanat voit d'un très bon œil la bonification du rôle que joue le Centre dans la formation des étudiantes et étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, tant en linguistique que dans les domaines connexes. En communiquant plus clairement son mandat et ses orientations, le Centre accroîtra sa visibilité aux yeux des étudiantes et étudiants, qui à leur tour pourront profiter davantage des ressources dont dispose le Centre. Nous sommes aussi d'avis que la création d'occasions de rencontres (tant formelles qu'informelles), l'établissement de partenariats divers et l'organisation de formations ponctuelles (outils méthodologiques, cours d'été, etc.) contribueront sans conteste à l'intégration des étudiantes et étudiants aux activités du Centre et à nourrir leur sentiment d'appartenance.

Lien avec le milieu communautaire

Renouer les liens avec la communauté doit, de l'avis du décanat, constituer l'une des priorités du Centre. Si l'ajout de membres de la communauté au C.A. et au comité scientifique est certes un pas dans la bonne direction, le Centre se doit aussi de consulter le milieu communautaire au moment de l'établissement de son plan stratégique et tenir compte des préoccupations de la communauté dans la définition de ses axes de recherche et d'interventions.

Visibilité du Centre

Le décanat accueille très favorablement les recommandations visant à mieux faire connaître les projets et les travaux du Centre à la communauté universitaire et à la communauté externe. Il invite ainsi la directrice et le C.A. à se doter d'une stratégie de communication, à mettre à jour le site Web du Centre, à faire connaître les ressources dont il dispose et à mieux faire ressortir son engagement dans la communauté. Une présence accrue sur les réseaux sociaux est aussi une piste intéressante à explorer.

Enfin, nous réitérons en terminant notre souhait de pouvoir discuter avec vous de ces recommandations et de la suite des choses afin d'établir la stratégie la plus efficace pour les suivis qui seront à faire.

En vous remerciant, Monsieur le Vice-recteur, de l'attention que vous porterez aux recommandations qui découlent de l'évaluation externe du Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA), je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Jean-François Thibault, Ph. D.

- c. c. M. Matthieu LeBlanc, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales
- M^{me} Isabelle Violette, directrice, Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA)
- M^{me} Dominique Thomassin, responsable des suivis aux programmes, Faculté des arts et des sciences sociales



NuFocus

Partenaires en croissance^{MD}



Plan Stratégique

Présenté à :
Isabelle Violette
Directrice du CRLA

Le 22 novembre 2021



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Centre de recherche en linguistique appliquée

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....1

Avis de non-responsabilité d'analyse d'entreprise2

Introduction3

 Le mandat 3

Notre approche4

 Découverte 4

 Planification 5

Sommaire de la découverte6

 Analyse externe 6

 Analyse interne 7

Mandat / Mission8

Axes stratégiques.....9

 1. Rétablir la fondation du CRLA 9

 2. Définir et mettre en œuvre les principaux créneaux de recherche 10

 3. Rayonnement extérieur 11

 4. Mobilisation des connaissances 11

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ D'ANALYSE D'ENTREPRISE

Ce rapport a été préparé par NuFocus Strategic Group Inc. et reflète les conditions prévalentes au moment de l’analyse, qui a été achevée en novembre 2021. Les projections, les recommandations et les conclusions contenues dans le présent rapport sont, dans une certaine mesure, fondées sur des opinions et des hypothèses qui sont, bien entendu, sujettes à des variations, selon l'évolution des événements. Par conséquent, nous ne pouvons pas les représenter comme des résultats qui seront nécessairement obtenus, mais seulement comme ceux pouvant être atteints, à condition que les opinions et les hypothèses invoquées restent valables.

Ce rapport est la propriété du Centre de recherche en linguistique appliquée. Il ne peut être mentionné ni cité, dans une communication écrite ou une communication publique. Parmi les utilisations autorisées, ce rapport ne peut être présenté que dans son intégralité; toute présentation partielle et/ou reproduction par quelque moyen que ce soit sont strictement interdites sans le consentement écrit du Centre de recherche en linguistique appliquée.

NuFocus Strategic Group Inc.

Novembre 2021

INTRODUCTION

Le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) a été créé en 1987 afin de regrouper sous une même entité les chercheuses et chercheurs qui ont un intérêt pour l’étude de la langue française dans le contexte acadien. Son approche est principalement appliquée et vise donc à apporter des solutions linguistiques à des problématiques sociales, plus particulièrement celles qui relèvent de la minorisation linguistique. Depuis plus de 30 ans, le CRLA s’est bâti une solide réputation au niveau local, national et international en organisant conférences, journées d’étude et de réflexion sur l’aménagement des langues en contact et en publiant plusieurs ouvrages à cet effet.

Rattaché à la Faculté des arts et des sciences sociales, le Centre est composé d’une personne à la direction, d’une secrétaire ainsi que d’un conseil d’administration de 8 personnes représentant les départements d’études françaises, d’anglais, de traduction et langues et ainsi que les campus de Shippagan et d’Edmundston.

Le mandat

Le CRLA a sollicité les services du Groupe NuFocus pour mener une planification stratégique voulant se donner une direction précise, aligner ses activités afin de mieux répondre aux besoins de ses membres ainsi que la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et maximiser sa contribution au marché dans lequel elle opère.

NOTRE APPROCHE

Nous avons passé la majeure portion du temps à travailler dans des ateliers avec l'équipe CRLA. L'objectif de cette approche est d'aider l'équipe CRLA à explorer l'organisme sous divers angles et points de vue. Non seulement les membres participants obtiennent un transfert de connaissances directes, le processus permet également d'amener ces membres clés de l'équipe sur la même longueur d'onde.

Nous avons tenu 6 séances de travail au cours desquelles nous avons effectué des ateliers de découvertes/diagnostics pour des fonctions à la fois externes et internes. L'amalgame de ces ateliers ciblés se rejoint pour former l'environnement complet de l'organisation.

Découverte

Dans une première phase avec l'utilisation d'outils analytiques, nous avons guidé l'équipe à travers un processus de découverte afin de poser un regard plus approfondi sur leur organisme et d'identifier les principales opportunités de croissance et d'amélioration (voir annexes). Dans ces sessions de découverte, nous avons :

1. Fait une rétrospective de l'organisme suivi d'un exercice « Imaginons le futur » ;
2. Effectué une segmentation et une analyse de profil des clients et acteurs de l'industrie ;
3. Effectué une analyse des partenaires ;
4. Effectué un sondage externe auprès de partenaires et organismes clés du milieu ;
5. Effectué une analyse du modèle d'affaires avec la répartition des revenus/dépenses ;
6. Analysé la structure organisationnelle du CRLA ;
7. Procédé à une analyse de l'image de marque ;
8. Finalisé la phase découverte avec un exercice de Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces.

Une partie du processus de découverte est également utilisée comme outil afin de déterminer comment la culture de l'organisme peut être exploitée pour maximiser les résultats positifs.

À la fin de cet exercice, nous avons obtenu une compréhension plus ciblée et plus claire des principales possibilités stratégiques du CRLA.

Plan stratégique 2021-2024

Planification

La deuxième phase voyait à faire le développement stratégique pour le CRLA. Lors de ces sessions, nous avons :

1. Fait une révision de la phase découverte ;
2. Mis à jour le cadre stratégique ;
3. Déterminé les axes stratégiques prioritaires ;
4. Élaboré les tactiques de mise en œuvre et les objectifs pour chacun des axes.

SOMMAIRE DE LA DÉCOUVERTE

Analyse externe

Durant plusieurs années prolifiques, le CRLA a développé une réputation enviable au sein de la communauté académique de la recherche linguistique. Des colloques d’envergure attirèrent des participants de toute l’Amérique du Nord et même internationaux.

Suite à ces années, le CRLA a connu une baisse d’activités importante (liée à de fortes réductions en ressources financières) ainsi qu’un désintéressement progressif. Il est presque sans projet majeur durant les dernières années. Un des constats dévoile que le CRLA est même très peu connu à l’interne, notamment au sein de la direction de l’U de M. Les projets conjoints entre les trois campus de l’université sont aussi peu fréquents.

Les partenaires scientifiques du CRLA font leurs projets de recherche de façon très individuelle pour aller chercher des fonds et travailler en groupe. Le sondage externe auprès de la communauté de chercheurs a dévoilé une forte volonté pour travailler plus ensemble advenant un environnement propice à la collaboration. Le sondage a aussi confirmé la volonté de faire avancer les connaissances sur le français acadien et plus précisément un ouvrage de la description du français acadien. Ce même sondage a aussi démontré que même si les participants ont remarqué la baisse importante d’activités au sein du CRLA, ceux-ci n’ont pas oublié les bonnes années et voient un retour en action du CRLA comme quelque chose de très désirable. Finalement, les répondants ont nettement fait part de leur intérêt de produire de plus grands projets collectifs et de rendre les résultats et ressources plus accessibles.

L’analyse de partenaires communautaires, tels les organismes de revendication acadiens, les institutions municipales et les institutions d’enseignement, a fourni d’importantes informations au sujet du rôle possible du CRLA dans cet écosystème pour faire avancer la langue dans la collectivité en plus d’appuyer ces organismes sur divers enjeux sociaux.

En ce qui a trait aux partenaires financiers, il existe plusieurs sources qui sont présentement sous-exploitées. Des scénarios possibles ont été avancés où, avec les bons partenaires internes/externes et les sujets de recherche pertinents, des projets peuvent être financés par plusieurs sources de financement complémentaires. Ces options peuvent apporter des

Plan stratégique 2021-2024

projets d’envergure qui pourront être bénéfiques aux communautés scientifiques et acadiennes.

Finalement, le CRLA effectue actuellement très peu d’activités de communication et de marketing qui contribueraient au rayonnement et à la visibilité du Centre. Le CRLA se doit d’améliorer les outils et l’accès à son contenu ainsi que communiquer de façon plus intentionnelle.

Analyse interne

L’exercice d’analyse interne a révélé quelques faits saillants au sujet du CRLA. Par le passé, les activités et la vision du Centre étaient étroitement liées à la direction générale en poste. Aussi, les statuts et règlements n’ont pas été mis à jour depuis le début ce qui laisse la gouvernance déconnectée de son environnement actuel.

Sans surprise, le regard jeté sur les finances démontre que celles-ci demeurent précaires, mais stables. Selon notre analyse, le CRLA peut quand même survivre avec ses sources de revenu actuelles. De plus, les projets futurs peuvent être financés par des demandes de projets individuels ce qui mitige donc le risque.

La gouvernance doit être mise à jour pour mieux refléter la réalité d’aujourd’hui et appuyer les fonctions nécessaires pour la croissance et la pérennité du CRLA. La secrétaire administrative peut aider au quotidien, mais le CRLA devra trouver du renfort en ressources humaines, par l’intermédiaire de projets spéciaux, s’il veut développer les outils et activités de rayonnement.

L’image de marque actuelle du CRLA est presque inexistante à l’extérieur du monde académique. Le CRLA doit donc mieux se positionner à l’externe pour rayonner et exposer les résultats de recherche et ainsi prendre sa place désirée dans l’écosystème de la recherche sur la langue française en Acadie.

L’analyse des forces, faiblesses, occasions et menaces propose que le CRLA est étroitement lié à une cause toujours aussi importante pour la communauté franco-acadienne. De plus, le Centre possède encore réputation importante dans le monde académique. Les occasions de valoriser les produits de recherche associés au Centre abondent peuvent surement servir à accroître le rayonnement de celui-ci.

Plan stratégique 2021-2024

L'équipe de travail du plan stratégique constate que, même si le CRLA fait face à des défis d'envergure, l'avenir potentiel du Centre demeure stimulant et l'engagement des membres envers sa réalisation est élevé.

Le fondement et les axes stratégiques suivants ont été identifiés comme prioritaires et essentiels à la pérennité du CRLA.

MANDAT / MISSION

Le CRLA poursuit un double mandat :

Scientifique

Il a pour mission de créer un espace de collaboration scientifique voué à l'étude de la situation sociolinguistique de la société acadienne.

Social

Le Centre est un acteur capable de mettre à profit les savoirs scientifiques au service de la société acadienne en répondant aux problématiques qui émanent de la communauté et en assurant un transfert de connaissances pratiques.

- Regrouper
- Coordonner
- Mobiliser

Plan stratégique 2021-2024

AXES STRATÉGIQUES

1. Rétablir la fondation du CRLA

Le CRLA a, au fil du temps, connu des périodes d'activités intenses ainsi que des périodes d'activités modestes. En bonne partie, le flux d'activité a été dépendant du dynamisme et de l'habileté de la direction à engager les membres.

Le grand objectif de ce premier axe est de mettre sur pied les éléments d'encadrement et de soutien nécessaire pour assurer la pérennité du CRLA tout en réduisant la dépendance excessive envers une ou quelques personnes clés.

Le premier axe se décline dans les trois domaines suivants :

- Gouvernance
- Structure
- Finance

Gouvernance

- Création du « comité de mise en œuvre du plan stratégique » qui assure le suivi et la mise à jour nécessaire du plan de mise en œuvre.
- Création des dossiers et des feuilles de route qui veillent au bon fonctionnement du Centre et au transfert des connaissances entre personnes occupant les postes clés.
- Révision des statuts et règlements.

Structure

- Assurer la relève et le renouvellement des forces vives du Centre
- Personnel de soutien : dotation du poste (profil de compétences et description de tâches)
- Affiliation au Centre (sentiment d'appartenance, création d'une communauté)

Finance

- Développement d'une stratégie de financement novatrice qui fournira un cadre pour diverses sources de financement avec cible de performance

2. Définir et mettre en œuvre les principaux créneaux de recherche

L'objectif de cet axe stratégique est de consolider le mandat scientifique du CRLA en lui donnant une direction thématique ciblée. À l'heure actuelle, le champ de la linguistique appliquée duquel le Centre tire son nom est large et n'évoque pas suffisamment un sens concret et précis pour assurer son unité et sa reconnaissance. De grandes thématiques et des champs d'intérêt sont à définir sous forme de créneaux de recherche.

- Le CRLA définit des créneaux de recherche prioritaires dans l'étude de la situation sociolinguistique acadienne.
- Ces créneaux donnent une identité scientifique au Centre qui est clairement reconnue et identifiée à l'interne et à l'externe.
- La mise en œuvre de ces créneaux assure une cohésion à la production scientifique du Centre en développant des collaborations entre chercheuses et chercheurs qui travaillent à des problématiques communes.
- Le développement de la programmation scientifique découle de façon conséquente et cohérente des créneaux de recherche.

3. Rayonnement extérieur

Le CRLA est pratiquement inconnu à l'extérieur des réseaux de recherche et d'enseignement. Le Centre a donc une occasion à saisir pour tisser des liens avec la société, promouvoir la pertinence et la valeur ajoutée du Centre et diffuser ses connaissances et ses résultats de recherche.

Cet axe stratégique a comme objectif de définir clairement les positionnements désirés, d'identifier les interlocuteurs et déterminer les modes de communication privilégiés.

- Plan de communication et marketing
- Développer partenariats avec la société acadienne
- Mobilisation des connaissances

Plan de communication

Le CRLA se dote d'une stratégie de communication ciblée et cohérente avec son mandat.

Développer des partenariats dans la société acadienne

Le CRLA développe une stratégie pour mettre en place des partenariats et des collaborations avec divers organismes et groupes. Prépare le positionnement, proposition de valeur et rôles possibles du CRLA au sein de la société acadienne et en milieu francophone minoritaire.

Mobilisation des connaissances

Le CRLA arrime ses activités scientifiques à une stratégie de mobilisation des connaissances qui assure le transfert, l'échange et l'appropriation des savoirs entre l'université et les différents acteurs et milieux de la société. Cette stratégie a pour objectif de réduire le fossé entre le milieu scientifique et le milieu communautaire en assurant la pertinence sociale de la recherche. Elle se décline de différentes façons :

- Développement de réseaux d'échanges pour valoriser la recherche du CRLA à l'extérieur de l'université.
- Participation des membres du CRLA à des événements organisés par des groupes et organismes communautaires.

Plan stratégique 2021-2024

- Développement d'outils et de formations accessibles et pertinents pour la communauté afin d'intégrer les résultats de recherche dans les pratiques sociales sur le terrain.
- Organisation d'événements en partenariats avec la société civile qui donne la parole à la population : table ronde, journée de réflexion, ateliers lors desquels sont pris en compte les connaissances des citoyennes et citoyens, leurs expériences, leurs vécus, points de vue sur des questions de langue et de société en Acadie.

CENTRE DE RECHERCHE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

10

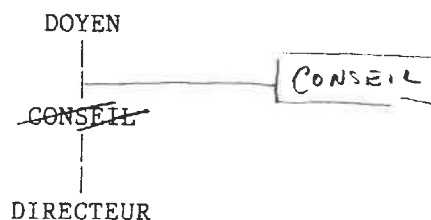
Actuellement, à l'Université de Moncton, l'enseignement et la recherche en linguistique appliquée comprennent les domaines suivants: étude du discours, bilinguisme, français régionaux acadiens, planification linguistique, enseignement de la langue maternelle en milieu minoritaire, enseignement d'une langue seconde, traduction, terminologie, linguistique informatique. Bien d'autres champs pourraient s'ouvrir à la recherche en linguistique appliquée à l'Université de Moncton, non seulement dans le domaine des langues, mais aussi dans diverses disciplines connexes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise sur pied d'un centre de recherche en linguistique appliquée à l'Université de Moncton. En offrant les ressources et les infrastructures nécessaires, le Centre permettrait d'une part, de mieux coordonner les projets de recherche qui existent déjà et, d'autre part, de stimuler et étendre cette recherche.

Dans le but de créer un tel organisme, l'Université de Moncton a demandé une subvention au Secrétariat d'Etat en mai 1984. La somme de 500 000\$ a été octroyée en deux versements (octobre 1984 et novembre 1985).

OBJECTIFS

1. Stimuler, organiser, faciliter et diffuser la recherche en linguistique appliquée. Mettre en place les structures, fournir les ressources et développer un climat favorable aux programmes de recherche à long terme.
2. Favoriser le développement de l'enseignement de la linguistique appliquée et la formation de futurs chercheurs à l'Université de Moncton (1er et 2e cycles), grâce notamment à la participation des étudiants-assistants aux projets de recherche.
3. Promouvoir le rayonnement des recherches en linguistique dans notre milieu.
4. Maintenir un réseau de contacts avec les chercheurs d'autres institutions aux niveaux national et international, dans le but d'assurer la diffusion de la recherche, de pallier les problèmes d'isolement et de permettre une contribution efficace aux débats linguistiques contemporains.

STRUCTURES

a) Bureau du doyen

Le Centre est rattaché administrativement au bureau du doyen de la Faculté des arts. Le doyen de la Faculté est le supérieur immédiat du directeur du Centre.

b) Conseil

Le Centre de recherche en linguistique appliquée est muni d'un conseil dont le mandat est de conseiller le directeur du Centre et le doyen. Les membres du Conseil sont choisis par les départements ou secteurs qui sont directement impliqués dans le domaine de la linguistique: études françaises (3); anglais (2); langues et traduction (2). Le Conseil s'adjoindra un ou deux membres provenant des mêmes disciplines ou de disciplines connexes, ainsi qu'un membre représentant des étudiants. Le doyen préside ledit Conseil et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en est membre d'office.

Le Conseil formule les avis qu'il juge appropriés concernant: les politiques du Centre, les projets de recherche et le programme des activités, l'embauche de chercheurs-invités, le recrutement de chercheurs-associés, les allocations budgétaires d'importance, les règles de procédure et de fonctionnement du Centre et le mode d'arbitrage pour les projets de recherche et les publications.

c) Directeur

Le directeur du Centre prépare le programme des activités du Centre, reçoit les projets de recherche, les fait évaluer, et soumet ses recommandations à ce sujet.

Le directeur gère et planifie les services du Centre: secrétariat, locaux, équipement, etc.; gère le budget ordinaire. Il a la responsabilité du fonctionnement du Centre: il s'occupe des publications, des subventions, des contacts avec le milieu, etc.

FINANCEMENT

Grâce à une subvention de 554 000\$ accordée par le Secrétariat d'Etat en 1984, l'Université a déjà mis en place un ensemble d'outils de recherche, dont plusieurs ordinateurs, de l'équipement audio-visuel et un laboratoire de linguistique expérimental.

La subvention de 500 000\$ accordée à l'Université par le Secrétariat d'Etat pour l'établissement d'un centre de recherche en linguistique appliquée est affectée à la création d'un fonds de dotation qui servira à financer exclusivement les activités du Centre. L'Université, pour sa part, assure au directeur une charge de travail ajustée à ses responsabilités, voit à l'aménagement des locaux et offre certains services: (comptabilité, bibliothèque, courrier, service audio-visuel, etc.).

- 3 -

Outre le financement accordé par le Secrétariat d'Etat et l'Université, le comité du Centre multiplie les contacts avec d'autres organismes régionaux et internationaux susceptibles de financer des projets de recherche ou encore de contribuer de l'aide technique ou des équipements.

STATUTS ET RÈGLEMENTS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LA LANGUE EN ACADIE

1. Nom

Centre de recherche sur la langue en Acadie

Sigle : CRLA

2. Adresse

Le CRLA est situé à la Faculté des arts et des sciences sociales du campus de Moncton de l'Université de Moncton dans les locaux 219 de l'édifice des Arts.

3. Langue

Le français est la langue de travail et de communication du CRLA. Toutefois, le CRLA peut organiser et publiciser des activités comportant l'usage d'autres langues que le français lorsque jugé pertinent.

4. Modalités de rencontres

Le CRLA regroupe des chercheur.e.s des trois campus de l'Université de Moncton et favorise un mode de fonctionnement en réseau. Pour ce faire, les réunions se tiennent en présentiel, en visioconférence ou en mode hybride en fonction de ce qui permet une participation équitable de toutes et de tous.

5. Mandat

Le CRLA a pour mission de créer un espace de collaboration scientifique voué à l'étude de la situation sociolinguistique de la société acadienne. Il poursuit un double mandat scientifique et social.

- Le Centre fait avancer les connaissances sur le français en Acadie du point de vue des pratiques linguistiques, des discours produits à l'égard de ces dernières ainsi que du rapport entretenu aux autres langues dans l'espace acadien.
- Le Centre pratique une linguistique engagée en mobilisant les connaissances scientifiques de ses membres au sein de la communauté et en participant aux divers espaces dans lesquels la langue fait l'objet de débats.

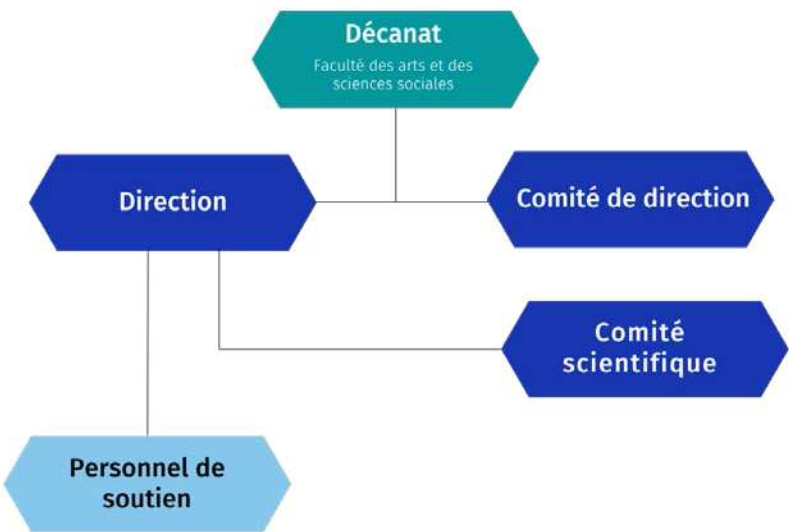
6. Objectifs

- a. Stimuler, organiser, faciliter la recherche sur la langue et les enjeux linguistiques en Acadie. Mettre en place les structures, fournir les ressources et développer un climat favorable à l’élaboration de programmes de recherche à long terme.
- b. Favoriser la formation de futur.e.s chercheur.e.s à l’Université de Moncton (tous les cycles).
- c. Promouvoir au sein du milieu académique la diffusion de la recherche sur la langue et les enjeux linguistiques en Acadie.
- d. Consolider la collaboration entre les chercheur.e.s des trois campus de l’Université de Moncton et maintenir un réseau de contacts avec les chercheur.e.s d’autres institutions aux niveaux national et international.
- e. Promouvoir la vulgarisation de la recherche sur les questions et enjeux linguistiques et favoriser la sensibilisation, la discussion et les échanges avec le grand public et les organismes communautaires.

7. Structure

Le Centre est rattaché administrativement au décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales. Le doyen ou la doyenne est le supérieur immédiat ou la supérieure immédiate du directeur ou de la directrice du Centre.

La direction et la gestion des affaires du CRLA sont assurées par une directrice ou un directeur, appuyé par le personnel de soutien, par un comité de direction et par un comité scientifique.



Le CRLA accueille également différentes catégories de membres. (Voir [section 11](#))

8. Direction

Le CRLA est dirigé par une directrice ou un directeur qui est également chercheur.e régulier/ière du Centre. La directrice ou le directeur reçoit un dégrèvement pour l'exercice de cette fonction.

8.1 Rôle et responsabilités

La directrice ou le directeur est responsable de la gestion et du fonctionnement du CRLA. Elle ou il est membre d'office de tous les comités internes. De plus, la directrice ou le directeur :

- agit à titre de porte-parole du Centre auprès des diverses instances universitaires;
- veille aux intérêts du Centre en le faisant connaître, en établissant et en maintenant les relations jugées utiles à son développement;
- stimule l'activité scientifique du Centre en matière de recherche, de collaboration et de mobilisation des connaissances;
- veille à la réalisation des axes de recherche du Centre à partir des recommandations du comité scientifique;
- définit l'orientation des activités du Centre à partir des recommandations du comité scientifique;
- gère le budget, les services administratifs et le personnel embauché;
- assure l'acquisition, la préservation et la mise en valeur des ressources et outils techniques mis à la disposition de ses membres;
- convoque les réunions du comité de direction et du comité scientifique;
- prépare le rapport annuel des activités;
- assure la préparation du bulletin annuel;
- convoque les membres à une réunion d'information annuelle et anime cette rencontre.

8.2 Nomination et mandat

La directrice ou le directeur est nommé.e par le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER) sur recommandation de la doyenne ou du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales. Un comité de sélection *ad hoc* est formé six (6) mois avant la fin du mandat de la direction en cours afin de recevoir la demande de renouvellement ou d'examiner les candidatures.

Le mandat de la direction est de trois (3) ans, renouvelable une fois.

9. Comité de direction

Le comité de direction a pour mandat de guider la direction quant au fonctionnement et à la gestion du CRLA.

Le Comité est ainsi responsable de :

- veiller au développement du Centre en conformité avec son mandat, ses objectifs et son plan stratégique;
- donner son avis sur les activités du Centre (programmation, projets, partenariats);
- élaborer et approuver des politiques internes;
- approuver le budget annuel;
- entériner les décisions du comité scientifique;
- réviser les statuts et règlements.

9.1 Constitution

Le comité de direction est formé des membres suivants :

- la directrice ou le directeur du CRLA;
- le doyen ou doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales;
- quatre (4) représentant.e.s de la Faculté des arts et des sciences sociales et/ou de chercheur.e.s réguliers/ières du CRLA du campus de Moncton;
- deux (2) représentant.e.s du campus d'Edmundston et/ou de Shippagan;
- un.e (1) représentant.e étudiant.e, tous cycles confondus;
- un.e (1) représentant.e du milieu communautaire ou associatif.

9.2 Réunions, modalité de vote et quorum

Le Comité se réunit au besoin, au minimum deux (2) fois par année.

Pour toute prise de décision lors des réunions du comité de direction, le quorum est fixé à six (6).

L'ordre du jour et la convocation aux réunions sont préparés par la directrice ou le directeur du CRLA. La doyenne ou le doyen de la FASS préside les réunions du comité de direction. Dans la prise de décisions, le consensus est privilégié après délibérations. Lorsque le consensus n'est pas atteint, la décision est soumise au vote et adoptée à majorité simple des voix. Le vote secret peut être demandé.

La direction a le droit de vote.

En cas d'égalité des voix, la doyenne ou le doyen peut trancher.

9.3 Processus de nomination et mandats

Les postes vacants sont annoncés dans les trois campus au printemps. Les personnes intéressées à siéger au comité de direction soumettent directement leur candidature à la direction du CRLA. Les candidatures sont examinées et approuvées par un sous-comité de direction, puis transmises à la direction du CRLA.

Les nouveaux membres du comité de direction sont nommés par la doyenne ou le doyen sous la recommandation de la direction du CRLA.

À l'exception du membre étudiant, les membres du comité de direction sont nommés pour un mandat de trois (3) ans. Afin de favoriser la participation d'une diversité de membres, le mandat est normalement renouvelable une (1) fois seulement, avec l'appui du sous-comité de direction.

Le membre étudiant est nommé pour un mandat d'un (1) an. Le mandat est normalement renouvelable deux (2) fois.

10. Comité scientifique

Le comité scientifique :

- guide la direction dans l'établissement des axes de recherche;
- guide la direction dans l'orientation des activités du Centre;
- propose la programmation scientifique et veille à sa réalisation;
- participe au développement de projets;
- participe à la recherche de financement.

Le comité scientifique est également responsable d'examiner les demandes d'adhésion des nouveaux membres du CRLA et de les recommander au comité de direction, qui les entérine.

10.1 Constitution

Le comité scientifique est formé des membres suivants :

- la direction du CRLA;
- deux (2) ou trois (3) chercheur.e.s réguliers/ières du CRLA.

10.2 Réunions

Le comité scientifique se réunit au besoin, au minimum deux (2) fois par année.

La directrice ou le directeur du CRLA préside les réunions du comité. Dans la prise de décisions, le consensus est privilégié après délibérations. Lorsque le consensus n'est pas atteint, la décision est soumise au vote et adoptée à majorité simple des voix. Le vote secret peut être demandé.

Tous les membres du comité scientifique ont le droit de vote.

10.3 Processus de nomination et mandats

Les postes vacants sont annoncés à l'ensemble des chercheuses régulières et des chercheurs réguliers du Centre dans les trois campus. Les personnes intéressées à siéger au CS soumettent directement leur candidature à la direction du CRLA. Les candidatures sont examinées et approuvées par les membres du comité de direction.

Les membres du CS sont nommés par la doyenne ou le doyen sous la recommandation de la direction du CRLA.

Les membres du CS sont nommés pour un mandat de trois (3) ans. Afin de favoriser la participation d'une diversité de membres, le mandat est normalement renouvelable une (1) fois seulement, avec l'appui du comité de direction.

11. Membres du CRLA

Le cœur d'un centre de recherche repose sur le dynamisme de ses membres. Ainsi, le CRLA comporte plusieurs catégories de membres.

11.1 Catégories de membres

Chercheur.e régulier/ière : personne faisant partie du corps professoral de l'Université de Moncton et menant des recherches qui s'inscrivent dans le mandat et les objectifs du CRLA. Il ou elle s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs du CRLA (mise en œuvre des activités, réseautage, mobilisation des connaissances). La chercheuse régulière ou le chercheur régulier :

- fait parvenir au CRLA une copie ou notice bibliographique de ses nouvelles publications dans le domaine de recherche du CRLA;
- informe le Centre de l'obtention de subventions de recherche, de distinctions, de nominations, etc.;
- produit chaque année, dans les délais prescrits, un rapport d'activités.

Durée du mandat : 5 ans, renouvelable

Nomination : comité scientifique, entériné par le comité de direction

Chercheur.e affilié.e : personne faisant partie du corps professoral d'une université autre que l'Université de Moncton et menant des recherches qui s'inscrivent dans le mandat et les objectifs du CRLA. La chercheuse affiliée ou le chercheur affilié :

- fait parvenir au CRLA une copie ou notice bibliographique de leurs nouvelles publications dans les domaines de recherche du CRLA;
- informe le centre de l'obtention de subventions de recherche, de distinctions, de nominations, etc.;
- produit chaque année, dans les délais prescrits, son rapport d'activités.

Durée : 5 ans, renouvelable

Nomination : comité scientifique, entériné par le comité de direction

Chercheur.e invité.e : 1) une personne qui détient le doctorat depuis moins de 5 ans et qui effectue un séjour de recherche d'au moins un mois au Centre ou auprès d'un chercheur régulier du Centre; la recherche doit s'inscrire dans le mandat et les objectifs du CRLA, ou 2) une chercheuse affiliée ou un chercheur affilié qui effectue un séjour d'au moins un mois au CRLA pour poursuivre une recherche qui s'inscrit dans le mandat et les objectifs du CRLA. Pendant son séjour, la chercheuse invitée ou le chercheur invité :

- présente une conférence ou anime un atelier sur le sujet de sa recherche.

Durée : pour la durée du séjour (min. 1 mois)

Nomination : comité scientifique, entériné par le comité de direction

Membre associé : représentant.e du milieu communautaire ou gouvernemental associé.e à des projets de recherche du Centre ou s'intéressant à ses problématiques. Le membre associé :

- contribue aux activités régulières du CRLA qui correspondent aux objectifs de son association, institution, organisme, etc.;
- favorise le transfert ou la visibilité des travaux du CRLA

Durée : 3 ans, renouvelable

Nomination : comité scientifique, entériné par le comité de direction

Chercheur.e émérite : professeur.e à la retraite ayant été chercheur.e régulier/ière ou affilié.e du CRLA et étant toujours active/actif en recherche en lien avec le mandat et les objectifs du CRLA. La chercheuse ou le chercheur émérite :

- fait parvenir au CRLA une copie ou notice bibliographique de ses nouvelles publications dans les domaines de recherche du CRLA;
- informe le centre de l'obtention de subventions de recherche, de distinctions, de nominations, etc.

Durée : 5 ans, renouvelable

Nomination par le comité scientifique, entériné par le comité de direction

Stagiaire postdoctoral.e : docteur.e en (socio)linguistique ou dans un domaine connexe effectuant un projet de recherche dans le cadre d'un postdoctorat au CRLA sous la supervision d'un.e chercheur.e. régulier/ière. Ce projet s'inscrit dans les axes de recherche du CRLA. La stagiaire postdoctorale ou le stagiaire postdoctoral :

- présente une conférence ou anime un atelier sur le sujet de sa recherche.

Durée : pour la durée du postdoctorat (min. 3 mois)

Nomination : comité scientifique, entériné par le comité de direction

Membre étudiant.e (tous les cycles): 1) une personne embauchée comme assistante de recherche par un.e chercheur.e régulier/ière du Centre pour un projet s’inscrivant dans le mandat et les objectifs du Centre, ou 2) une personne préparant une maîtrise ou un doctorat sous la direction d’un.e chercheur.e régulier/ière du Centre, et dont le sujet de recherche s’inscrit dans le mandat et les objectifs du Centre. L’étudiant.e :

- contribue ou participe aux activités régulières du CRLA (conférences, colloques, ateliers, formations, etc.).

Nomination : de facto

Durée : aussi longtemps que l’une des conditions est remplie

11.2 Rôles et responsabilités des membres du CRLA

En plus des responsabilités énumérées pour chacune des catégories, tous les membres du CRLA reçoivent le rapport annuel du Centre et participent au rayonnement et à la visibilité du Centre (réseautage, mention dans la signature, etc.). Ils sont également convoqués à une réunion annuelle.

11.3 Modalités d’adhésion et de renouvellement des membres

Les personnes souhaitant devenir membre du CRLA doivent remplir le formulaire d’adhésion, y joindre un cv (ou un DRP) et envoyer ces documents à l’adresse suivante : crla@umoncton.ca

Les demandes sont recommandées par le comité scientifique et entérinées par le comité de direction. Le statut de membre chercheur est octroyé pour une durée déterminée selon le statut (voir 11.1), après quoi une demande de renouvellement peut être soumise.

12. Processus de révision et de modifications des statuts

Afin d’assurer une gouvernance saine et proactive, le comité de direction révisé les statuts et règlements du CRLA tous les 5 ans.

Une demande de modifications aux présents statuts et règlements peut être présentée à tout moment par un.e chercheur.e régulier/ière à la direction, qui les soumet au comité de direction.

Les modifications doivent être approuvées par les deux tiers du comité de direction.

13. Site web et médias sociaux

Le CRLA reconnaît que le site web et les médias sociaux sont des outils importants de communication et de diffusion qui contribuent au dynamisme des membres et à la visibilité du Centre au sein de l'université et de la communauté. La direction a la responsabilité de s'assurer de la mise à jour de leur contenu et de leur utilisation efficace.

14. Exercice financier

L'exercice financier du CRLA se termine le 30 avril de l'année calendrier en cours. Le budget annuel est approuvé par le comité de direction lors de la réunion du printemps.

15. Rapport annuel

Le CRLA doit soumettre au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche de l'Université de Moncton un rapport annuel de ses activités à la fin juin. Un gabarit est fourni par le VRER. Le rapport est aussi transmis à la doyenne ou au doyen de la FASS.

16. Réunion d'information annuelle des membres

Une réunion de l'ensemble des membres du CRLA est prévue au moins une fois par année.